

Rapport annuel 2020

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Source : Direction de la Gestion des Déchets

Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

1. La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés »	4
1.1. La Métropole Metz Métropole	4
1.2. Les compétences de Metz Métropole	4
1.3. L'organisation de la collecte	6
1.4. Les unités de traitement	8
1.5. Les relations contractuelles	11
2. Les principales évolutions en 2020	14
2.1. La conteneurisation	14
2.2. La prévention des déchets	16
2.3. L'augmentation des performances de tri	20
2.4. La Redevance Spéciale (RS)	21
2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité	22
2.6. Relation usagers	24
2.7. Géolocalisation	25
3. Les indicateurs techniques	26
3.1. Les contenants	26
3.2. Les tonnages collectés	27
3.3. Les tonnages traités et leurs filières	37
4. Les indicateurs financiers	40
4.1. Observations générales	41
4.2. Analyse globale	44
4.3. Le financement de la compétence	45

Annexe n°1 – Rapport Annuel HAGANIS 2020 – Volet traitement des déchets

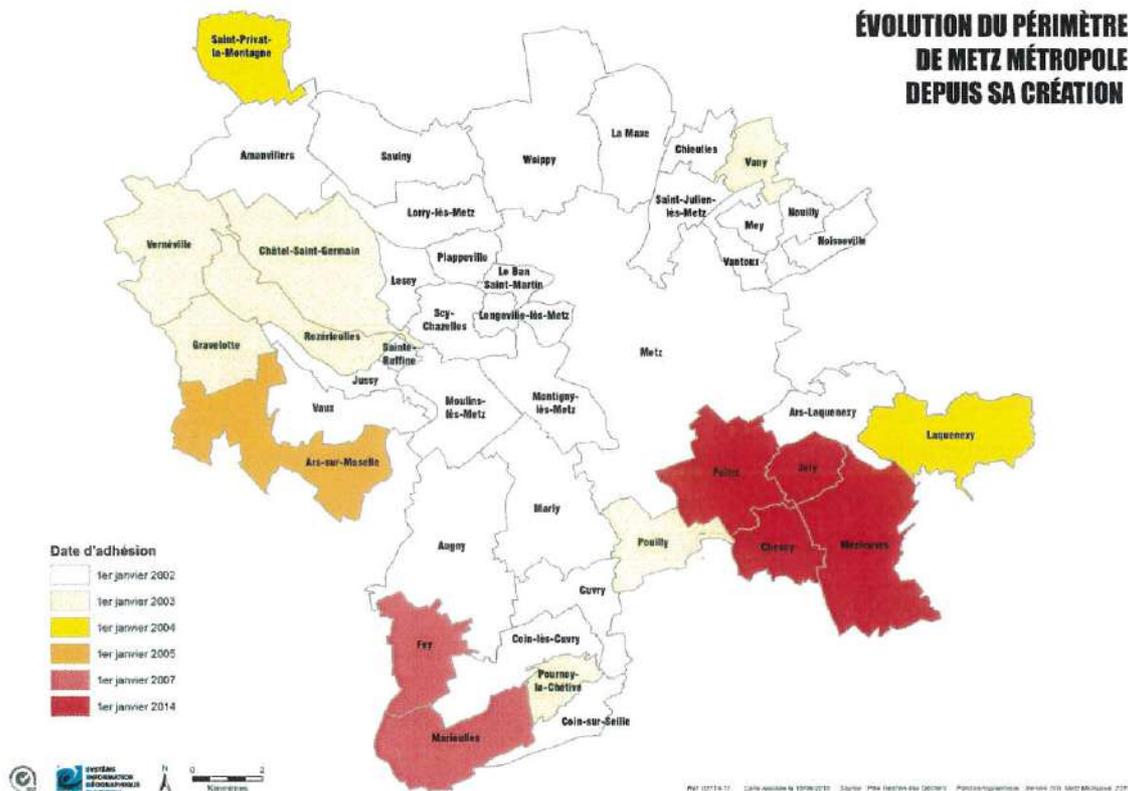
1. La compétence « Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés »

1.1. La Métropole Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002. Par le décret n°2017-1412 du 27 septembre 2017, la Métropole, dénommée « Metz Métropole », a été constituée au 1^{er} janvier 2018 par transformation de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

En 2020, elle regroupe 44 communes et compte 221 489 habitants*, soit plus de 20 % de la population du département de la Moselle, sur une superficie de 305 km².

*Source : population SINOE ADEME (base population INSEE 2018)



1.2. Les compétences de Metz Métropole

La Métropole exerce des compétences en matière de :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Protection et mise en valeur de l'environnement et de politique de cadre de vie
 - Dont la compétence « **Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés** »

1.2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément à l'article L. 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole « Metz Métropole » exerce de plein droit, en lieu et place des Communes membres la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1.2.2. Les principaux acteurs du territoire

La Métropole « Metz Métropole » est l'autorité organisatrice pour la gestion (collecte et traitement) des déchets. Elle s'appuie principalement sur 2 acteurs pour exercer cette compétence : sa régie directe et sa régie autonome HAGANIS.

1.2.3. La régie directe

La Direction de la Gestion des Déchets (DGD) est constituée de trois entités : le Pôle Exploitation Déchets (PED), le Pôle Optimisation de la Gestion des Déchets (POGD) et la Mission Qualité Sécurité Environnement. Ces trois entités composent la régie directe de Metz Métropole.

En 2020, le PED assure principalement et pour toutes les Communes membres de la Métropole :

- La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en porte-à-porte ;
- La collecte sélective des déchets recyclables en mélange (Tri) en porte-à-porte ;
- La collecte des Journaux Revues Magazines (JRM) et du verre, ainsi que des OMR et du Tri en apport volontaire (sur certains secteurs ciblés) ;
- La collecte des déchets encombrants sur rendez-vous ;
- Les missions de distribution et de gestion des contenants de pré-collecte (composteurs, sacs, bacs, PAV).

Le POGD assure principalement les missions suivantes :

- Études, mise en œuvre et suivi de projets ;
- Veille réglementaire et définition des stratégies ;
- Sensibilisation au tri et communication sur la gestion des déchets ;
- Projets et actions de réduction des déchets ;
- Conteneurisation du territoire.

La Mission Qualité, Sécurité, Environnement assure les missions de :

- Suivi de la qualité des prestations et relations aux usagers ;
- Politique sécurité, et management qualité.

La Direction de la Gestion des Déchets mobilise 221 agents (ETP) dans l'exercice quotidien de ses missions de service public, dont 142 (ETP) sont dédiés aux activités de collecte.

La Direction de la Gestion des Déchets s'appuie sur un parc de 65 véhicules, composé de :

- 36 bennes à ordures ménagères
- 13 bennes à ordures ménagères grue
- 14 véhicules légers (plateau, fourgon, hayon, lavage)
- 2 véhicules de service

1.2.4. La régie HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un Conseil d'Administration formé de 2 collèges : 18 membres élus par l'assemblée délibérante de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation au regard du service.

Au 31 décembre 2020, HAGANIS compte 108 agents attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets, hors personnel de gestion et d'administration, sur un total de 259 agents (traitement des déchets et assainissement).

HAGANIS gère le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), les déchèteries du territoire et la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.3. L'organisation de la collecte

1.3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à la disposition des usagers pour la collecte séparée de leurs déchets ménagers et assimilés :

- Des sacs de collecte ;
- Des bacs ;
- Des points de regroupement (PR) ;
- Des points d'apport volontaire (PAV).

Metz Métropole s'est engagée en 2012 dans le projet de conteneurisation de son territoire. Il consiste à remplacer progressivement la collecte en sac en porte-à-porte par une collecte en bacs ou en points d'apports volontaires. Au fur et à mesure de l'avancée du projet de conteneurisation, les usagers des secteurs concernés ne reçoivent plus de sacs.

De manière générale, la collecte s'effectue en porte-à-porte, c'est-à-dire que les usagers présentent leurs bacs sur la voie publique devant chez eux. Cette solution n'est cependant pas applicable pour l'ensemble des foyers. Lorsque les usagers ne disposent pas d'espace pour le remisage des bacs ou que les véhicules de collecte rencontrent des difficultés d'accessibilité, Metz Métropole propose des équipements de pré-collecte des déchets en apport volontaire. Les usagers sont alors invités à apporter leurs déchets en sacs (ordures ménagères) ou en vrac (emballages ménagers recyclables) dans des équipements installés sur le domaine public (bacs roulants, bornes enterrées ou conteneurs aériens).

1.3.2. La collecte

L'organisation de la collecte des déchets évolue de manière importante depuis 2013, en corrélation avec les différents projets de prévention et de gestion des déchets mis en œuvre. La conteneurisation, la géolocalisation des véhicules de collecte ou la mise en œuvre de la recommandation R 437 de la CNAMTS permettent d'optimiser les tournées, de réduire les fréquences de collecte... Les données présentées dans ce rapport sont donc celles effectives au 31/12/2020.

1.3.2.1. Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, dont la dernière version a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté en date du 7 mars 2016, précise les modalités de présentation des déchets ménagers et assimilés à la collecte ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

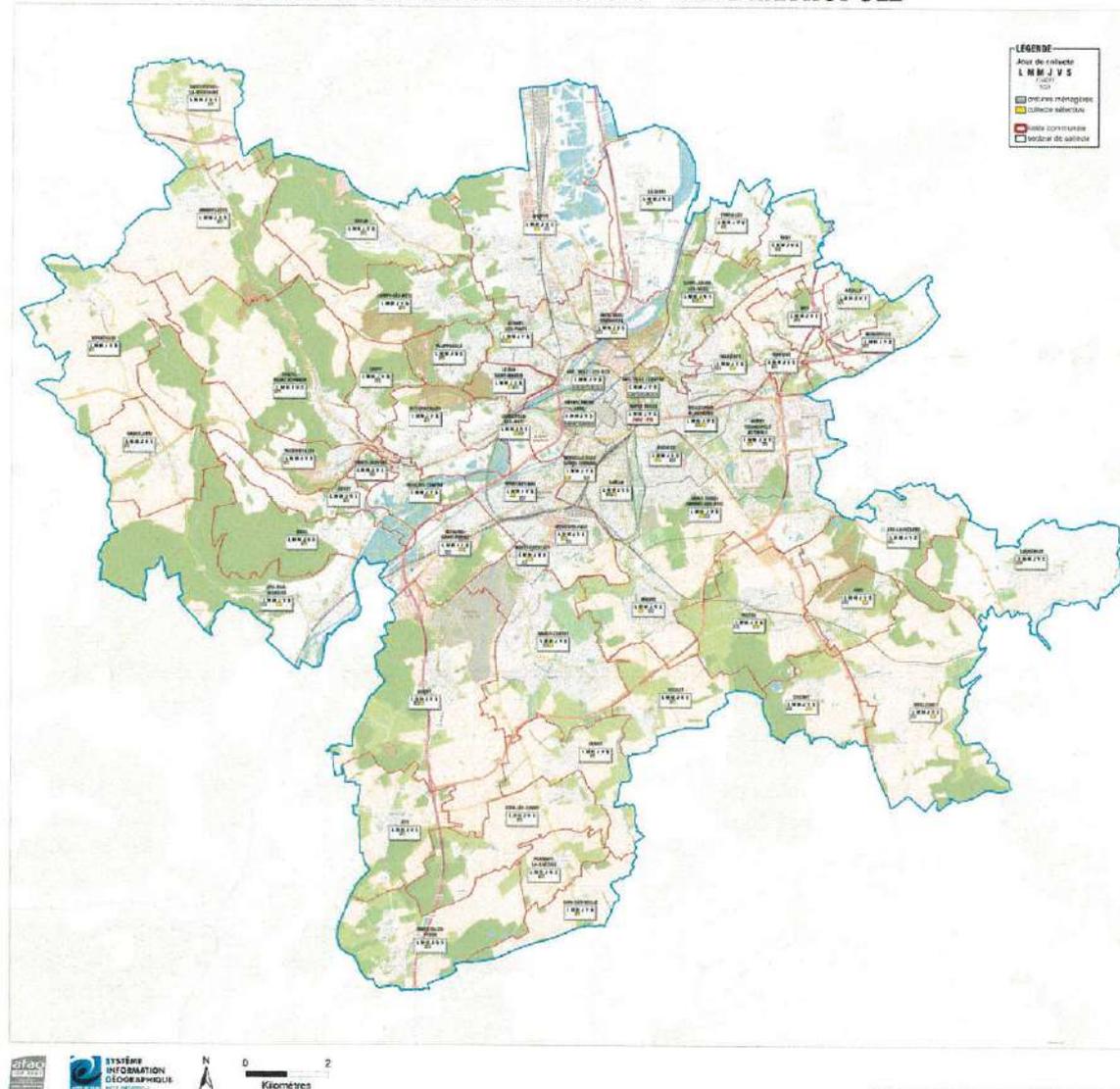
1.3.2.2. La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri

La collecte en porte-à-porte des OMR et du Tri est effectuée par la régie de collecte de Metz Métropole sur l'ensemble du territoire, 6 jours par semaine, selon plusieurs fréquences de collecte.

Les OMR sont collectées en C1 (1 collecte par semaine) sur l'ensemble du territoire, hors centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle. Les secteurs conteneurisés du centre-ville de Metz sont collectés en C3 (3 collectes par semaine) et l'hypercentre de Metz est collecté en C6 (6 collectes par semaine). Le centre-ville d'Ars-sur-Moselle est quant à lui collecté en C2.

Le Tri est collecté en C1 (1 collecte par semaine) sur tout le territoire.

SCHÉMA DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - METZ MÉTROPOLE



Un service composé de véhicules légers patrouille également du lundi au samedi, de 8h à 17h, afin de suivre la prestation de collecte et la corriger si nécessaire (ramassage de sacs notamment).

1.3.2.3. La collecte des points d'apport volontaire

À la suite de problèmes de recrutement qui ont eu pour incidences des ruptures de service, la Pôle Exploitation Déchets a été dans l'obligation de faire appel à des prestataires de collecte des déchets pour les flux verre et JRM (depuis mai 2019) et EMR (depuis octobre 2019).

La collecte des points d'apport volontaire est effectuée par les prestataires sur l'ensemble du territoire 6 jours par semaine, selon des fréquences de collecte établies en fonction des taux de remplissage. Un délai d'ajustement est ainsi nécessaire lors de la mise en service d'un nouvel équipement.

Le Pôle Exploitation Déchets a également mis en place un marché de lavage et maintenance de ces équipements. Le lavage consiste en un nettoyage de la cuve béton avec un jet haute-pression et en un nettoyage de la borne dans une cellule de lavage adaptée sur camion.

1.3.2.4. La collecte des déchets encombrants

La collecte des encombrants s'effectue sur rendez-vous dans la limite d'1,5 m³ par jour et par foyer.

Dans le cas de logements collectifs de plus de 10 foyers, le rendez-vous doit être pris pour la copropriété, pour un volume maximum de 5 m³ par enlèvement.

Ce service fonctionne du lundi au vendredi (hors jours fériés). 2 jours par semaine sont consacrés à la collecte des encombrants de la ville de Metz. Les 43 autres communes de la Métropole sont collectées après planification par secteurs géographiques, sur les 3 jours restants.

1.3.2.5. Les collectes des déchets des professionnels

Un service de collecte historique de certains professionnels existe au centre-ville de Metz, pour le verre produit par les professionnels de la restauration et les cartons des commerçants. Ce service devrait progressivement être restreint compte-tenu du développement des équipements en apport volontaire sur le secteur.

1.4. Les unités de traitement

1.4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole

Le Centre de Valorisation des Déchets non dangereux (CVD), situé avenue de Blida à Metz, a été mis en service en 2001. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie HAGANIS :

- Une Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM) ;
- Une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ;
- Une Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Les déchets collectés par la régie directe sont triés ou traités et valorisés par les installations d'HAGANIS.

1.4.1.1. L'Unité de Tri des Matériaux (UTM)

L'Unité de Tri des Matériaux est constituée de deux lignes de tri mécanisées de capacités techniques respectives de 3,5 et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en carton, les briques alimentaires, les bouteilles en plastique et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés par an (ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants). 98 % des tonnages entrants proviennent de Metz Métropole et 2 % sont issus des collectes sélectives de la communauté de communes Haut Chemin – Pays de Pange.

En 2020, 15 265 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées et 14 517 tonnes d'emballages ménagers ont été triées (748 tonnes d'écart sur les stocks de début et de fin d'exercice), permettant la livraison aux filières industrielles de 11 381 tonnes de matériaux prêts à recycler et la valorisation énergétique de 3 156 tonnes de refus de tri.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.1.2. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)

L'Usine de Valorisation Énergétique est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure (soit une capacité annuelle de 110 000 tonnes), surmontés de chaudières de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2020, 111 444 tonnes de déchets non dangereux ont été réceptionnées, dont 104 782 tonnes d'ordures ménagères et 6 662 tonnes de déchets banals d'entreprises ou collectivités.

L'incinération de 109 949 tonnes a permis de produire 306 223 tonnes de vapeur et la vente de 216 727 MWh (18 635 tonnes équivalent pétrole). Le niveau de performance énergétique de l'UVE est à nouveau très élevé en 2020, avec un taux de 94,9 %.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.1.3. Les sous-produits de l'UVE

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'Unité de Valorisation des Mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

Au total, 18 169 tonnes de mâchefers, d'une qualité correspondant aux types 1 et 2, ont été affinées, analysées et commercialisées pour une utilisation en sous-couche routière. 287 tonnes de métaux non-ferreux et 2 869 tonnes de métaux ferreux ont été reprises et recyclées.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

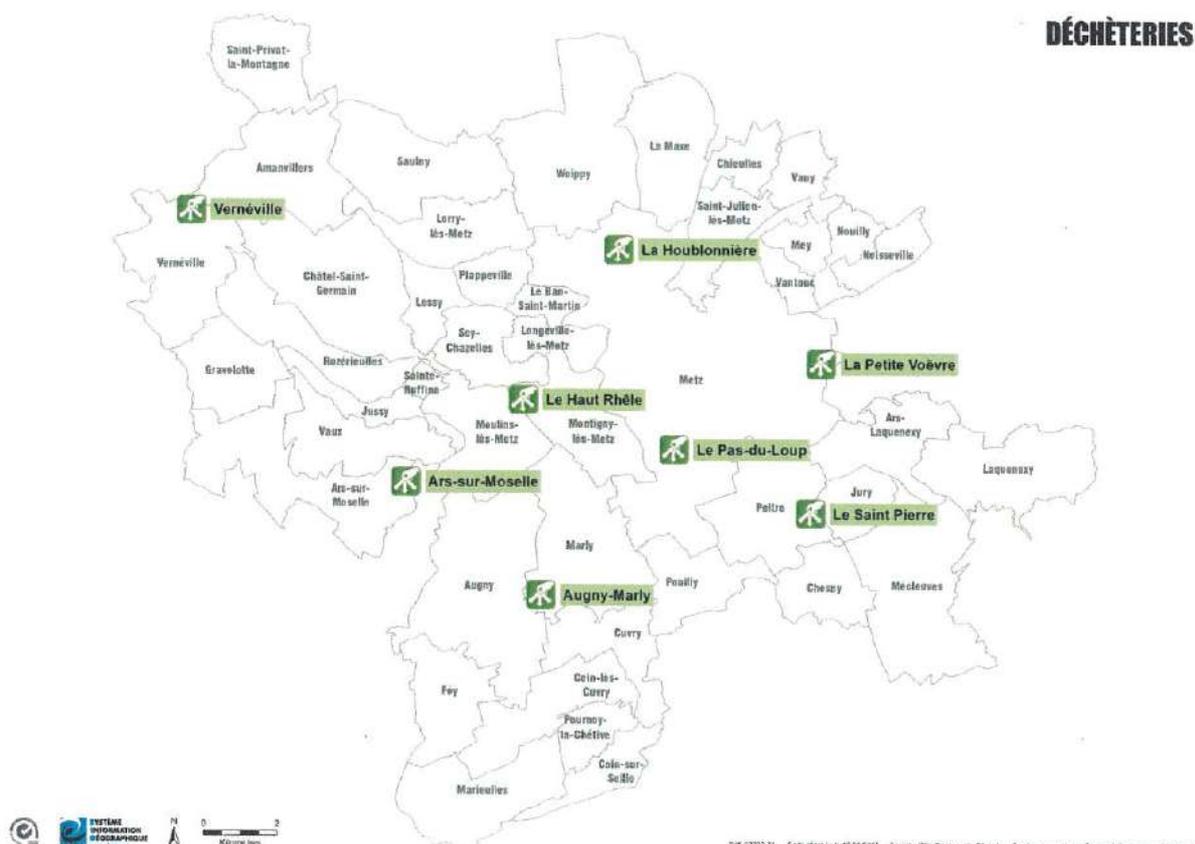
1.4.2. Les déchèteries

Les habitants de Metz Métropole peuvent déposer leurs déchets dans les 8 déchèteries exploitées par HAGANIS :

- La Petite Voëvre à Metz-Borny (ouverte en 1992) ;
- La Houblonnière à Metz-Nord (ouverte en 1993) ;
- La Mance à Ars-sur-Moselle (ouverte en 1994) ;
- La Seille à Augny-Marly (ouverte en 1994, étendue en 2014) ;
- Le Saint-Pierre à Peltre (ouverte en 1996) ;
- Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz (ouverte en 2001) ;
- Le Pas du Loup à Metz-Magny (ouverte en 2003) ;
- La Roselière à Vernéville (ouverte en 2006).

Par convention avec les Communautés de Communes de Mad-et-Moselle et du Haut-Chemin Pays de Pange, les habitants de certaines communes de ces intercommunalités peuvent accéder à ces 8 déchèteries sur présentation d'un justificatif de domicile.

Au total, les habitants de 57 Communes y ont accès, soit 228 498 habitants (source : INSEE, population légale 2017).



Les déchèteries acceptent les déchets suivants :

Déchets incinérables	Textiles, linges et chaussures
Cartons	Déchets diffus spécifiques
Déblais-gravats	Radiographies
Bois	Emballages souillés
Déchets verts	Pneumatiques
Déchets non incinérables	Tubes fluorescents
Métaux	Piles
Batteries	Déchets d'équipements électriques et électroniques
Huiles alimentaires	Huisseries
Huiles de vidange	Livres

Les déchèteries sont ouvertes 7 jours sur 7 (sauf Vernéville et Peltre), hors jours fériés.

L'accès est libre pour les particuliers résidant dans les communes autorisées et payant pour les entreprises, artisans, commerçants, associations, collectivités et établissements publics... (interdit à Peltre). Ces professionnels peuvent y apporter exclusivement des déchets verts et autres matériaux en bennes (et non leurs déchets dangereux).

L'apport est limité à 3 m³ par jour et par déchèterie (sauf à Peltre, 1 m³ par jour).

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.4.3. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets (PAVD)

Depuis le 1^{er} juillet 2012, HAGANIS exploite la Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, située rue de la Mouée, à Metz. Elle regroupe trois activités sur un site de 3 ha environ : une déchèterie professionnelle, un centre de transfert et un centre de préparation des déchets de bois et des déchets verts.

La déchèterie est dédiée aux professionnels et aux services techniques des collectivités environnantes qu'elle accueille du lundi au vendredi.

La déchèterie professionnelle accepte les déchets suivants :

Bois de classe A et A bio (palettes et caisses en bois non traité, déchets verts de diamètre > 12 cm)	DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
Bois de classe B (tous bois recyclés ayant reçu un traitement)	Plâtre
Déchets verts	Déblais – Gravats
Métaux	Verre ménager
Carton	Balayures
Déchets non incinérables	Huisseries (bois, pvc, aluminium)
Déchets incinérables	

Les déchets dangereux des professionnels, à l'exception des DEEE, ne sont pas admis.

38 578 dépôts ont été enregistrés en 2020, générant 58 545 tonnes de déchets.

Le centre de transfert rassemble les déchets non incinérables, le plâtre et les déblais-gravats issus des déchèteries ainsi que le verre ménager collecté par Metz Métropole et en organise le transport vers les exutoires adaptés dans des conditions optimisées.

Le centre de préparation accueille le bois issu des déchèteries ou apporté par des collecteurs et des professionnels : du bois A (palettes, caisses non traitées, non peintes), du bois A bio (déchets verts de diamètre supérieur à 12 cm) et du bois B (bois ayant reçu un traitement).

Les bois A et A bio sont broyés avant d'être envoyés en valorisation énergétique (biomasse).

Le bois B, composé notamment de mobilier, est broyé avant valorisation. Il peut bénéficier d'une valorisation matière et être utilisé par les entreprises fabricant des panneaux de bois compressé ou d'une valorisation énergétique, à l'UVE notamment.

En 2020, la PAVD a également accueilli 10 886 tonnes de déchets verts (gazon, feuilles, branchages...). Ils sont broyés avant d'être envoyés en compostage.

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

1.5. Les relations contractuelles

1.5.1. La Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets des ménages s'appuient pour partie sur des filières dites de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour assurer la collecte sélective de certains déchets en vue d'en développer le recyclage. Basé sur le principe du « pollueur-payeur », leur fonctionnement est le suivant : les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société, souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière.

Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés. Elles sont essentiellement reversées aux collectivités locales ou aux prestataires de collecte et de traitement des déchets concernés via la contractualisation avec les éco-organismes.

Metz Métropole et/ou HAGANIS sont conventionnées avec les éco-organismes suivants :

Eco-organisme conventionné	Déchets concernés
Eco Emballage (CITEO)	Emballages ménagers
Eco Folio (CITEO)	Papiers graphiques
Corepile	Piles et accumulateurs usagés
OCAD3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
EcoTLC	Textiles, linges et chaussures usagés
Aliapur (contractualisation HAGANIS)	Pneumatiques usagés

1.5.2. Les marchés publics

N°	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	DURÉE EN MOIS	TITULAIRE	MONTANT HT : - MAXI ATTRIBUÉ ou - SANS MINI SANS MAXI
1463	GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE	26/01/2017	48	SACPA	556 000,00
1467	FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS ENTERRÉS DESTINÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	26/01/2017	48	ESE France	8 000 000,00
1468	FOURNITURE DE BACS ROULANTS COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS	15/12/2016	48	SULO France SAS	6 000 000,00
1485	FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE D'ENTOURAGES PLASTIQUE POUR BACS ROULANTS À DÉCHETS	03/02/2017	48	ESPACE URBAIN Sous-traitant : NAPOLI Frères	1 500 000,00
1501.1-0	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE : RIPEURS	29/03/2017	notif à 31/12/17 + 2X12	ID'ÉES INTÉRIM	250 000,00
1526-0	LAVAGE ENTOURAGE ET BACS PR	17/08/2017	36	ANCO S.A.S.	100 000,00
1586.1	FOURNITURE DE CARBURANTS : VL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1586.2	FOURNITURE DE CARBURANTS : PL	08/03/2018	36	TOTALFR	SANS MINI SANS MAXI
1589-0	ENTRETIEN, MAINTENANCE ET RÉPARATION DU PARC DE VÉHICULES AINSI QUE DES ÉQUIPEMENTS DE COLLECTE MOBILES DU PÔLE GESTION DES DÉCHETS DE METZ MÉTROPOLE	12/03/2018	36	GARAGE DE LA FELTIÈRE	4 000 000,00
2018502A	FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS EMBARQUÉES POUR VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, ET FOURNITURE DE LOGICIELS DE PILOTAGE OPÉRATIONNELS	07/05/2018	24	RF CONCEPTION Cotraitant 2 : SYSOCO Cotraitant 3 : ORTEC SASU	SANS MINI SANS MAXI
2018596A1	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX VERRE	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	MINERIS	SANS MINI SANS MAXI
2018596A2	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX PAPIER	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018596A3	PRESTATION DE COLLECTE, TRANSPORT ET LIVRAISON À L'EXUTOIRE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE METZ MÉTROPOLE : FLUX OMR ET EMR	19/03/2019	notif à 31/12/2019 + 2X12	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI
2018D507	LAVAGE DES GANTS DES PERSONNELS DE COLLECTE DE LA DIRECTION DU CYCLE DES DÉCHETS DE METZ METROPOLE	30/04/2018	36	INITIAL	15 000,00
2019545A	LAVAGE ET MAINTENANCE DES PAVE	24/09/2019	notif à 31/12/2019 + 3X12	NAPOLI FRÈRES	SANS MINI SANS MAXI

2019564.1	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : EPI	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.2	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : PARKAS HAUTE VISIBILITÉ	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019564.3	LOCATION ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL : VÊTEMENTS DES AGENTS DES SERVICES PRÉ-COLLECTE ET PRÉVENTION	23/09/2019	36	LA FENSCH	SANS MINI SANS MAXI
2019572.1	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN BOIS	07/11/2019	36	EMERAUDE CRÉATION	SANS MINI SANS MAXI
2019572.2	ACQUISITION DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES : COMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE	07/11/2019	36	QUADRIA	SANS MINI SANS MAXI
2019601A	SERVICE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE POUR L'ENLÈVEMENT DES CARTONS DES COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE DE METZ ET SECTEURS LIMITROPHES	22/01/2020	36	EMMAÛS METZ	63 596,00
2019608A	MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE (LOT 1 RIPEURS, LOT 2 AUTRES MÉTIERS DCD)	23/03/2020	36	RAS INTÉRIM	SANS MINI SANS MAXI
2019611	ACQUISITION DE LOMBRICOMPOSTEURS DOMESTIQUES EN PLASTIQUE RECYCLÉ	14/02/2020	34	SULO France	100 000,00
20520.1	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES DE 20M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	178 820,00
20520.2	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 3 BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES DE 16M3 LÈVE CONTENEUR DOUBLE CHAISE	30/07/2020	8,5	SOCIÉTÉ HERMENT	497 400,00
20520.3	ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS : 1 VÉHICULE BENNE À ORDURES MÉNAGÈRES POUR LA COLLECTE DES CENTRES-VILLES ET DES VOIES À ACCÈS RESTREINTS	30/07/2020	6,25	SOCIÉTÉ PB ENVIRONNEMENT	115 400 ,00
20545A	ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE FACTURATION DE REDEVANCE SPÉCIALE	05/10/2020	48	STYX EURL	100 000,00 / AN
20549	LAVAGE DÉGRAISSAGE DÉSINFECTIION DES CLAUSTRAS ET BACS	13/10/2020	36	SUEZ RV NORD EST	SANS MINI SANS MAXI

2. Les principales évolutions en 2020

2.1. La conteneurisation

La recommandation R-437 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) a formulé plusieurs préconisations à mettre en œuvre pour assurer la santé et la sécurité du personnel de collecte :

- S'assurer que le personnel dispose d'une copie à jour de tous les plans de tournées afin qu'il puisse appréhender au mieux son itinéraire ;
- Supprimer le recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- Interdire la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels où tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible ;
- Collecter en conteneurs roulants normalisés conçus pour être appréhendés par les lèves-conteneurs et supprimer la collecte en sacs ou en vrac afin de réduire les risques de troubles musculosquelettiques et dorsolombaires ainsi que les risques liés aux piqûres, blessures diverses ou risques biologiques.

Au regard de ces éléments et pour des raisons d'hygiène, de salubrité et de propreté urbaine, Metz Métropole a souhaité s'engager dans un projet de conteneurisation des ordures ménagères. Ce projet avait également pour objectif d'optimiser le service de collecte grâce à la mise à disposition de contenants de stockage des déchets mieux adaptés aux volumes produits par les usagers.

Après une phase d'expérimentation en 2013 et 2014, le schéma de conteneurisation du territoire a été défini dans sa totalité en 2015 puis progressivement déployé depuis.

En 2020, malgré le contexte sanitaire qui a ralenti l'activité en France, 8 PAV enterrés ont été installés, dont 2 à Metz et 6 sur les communes environnantes (Ars-sur-Moselle, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, et Woippy), pour un total de 29 cuves.

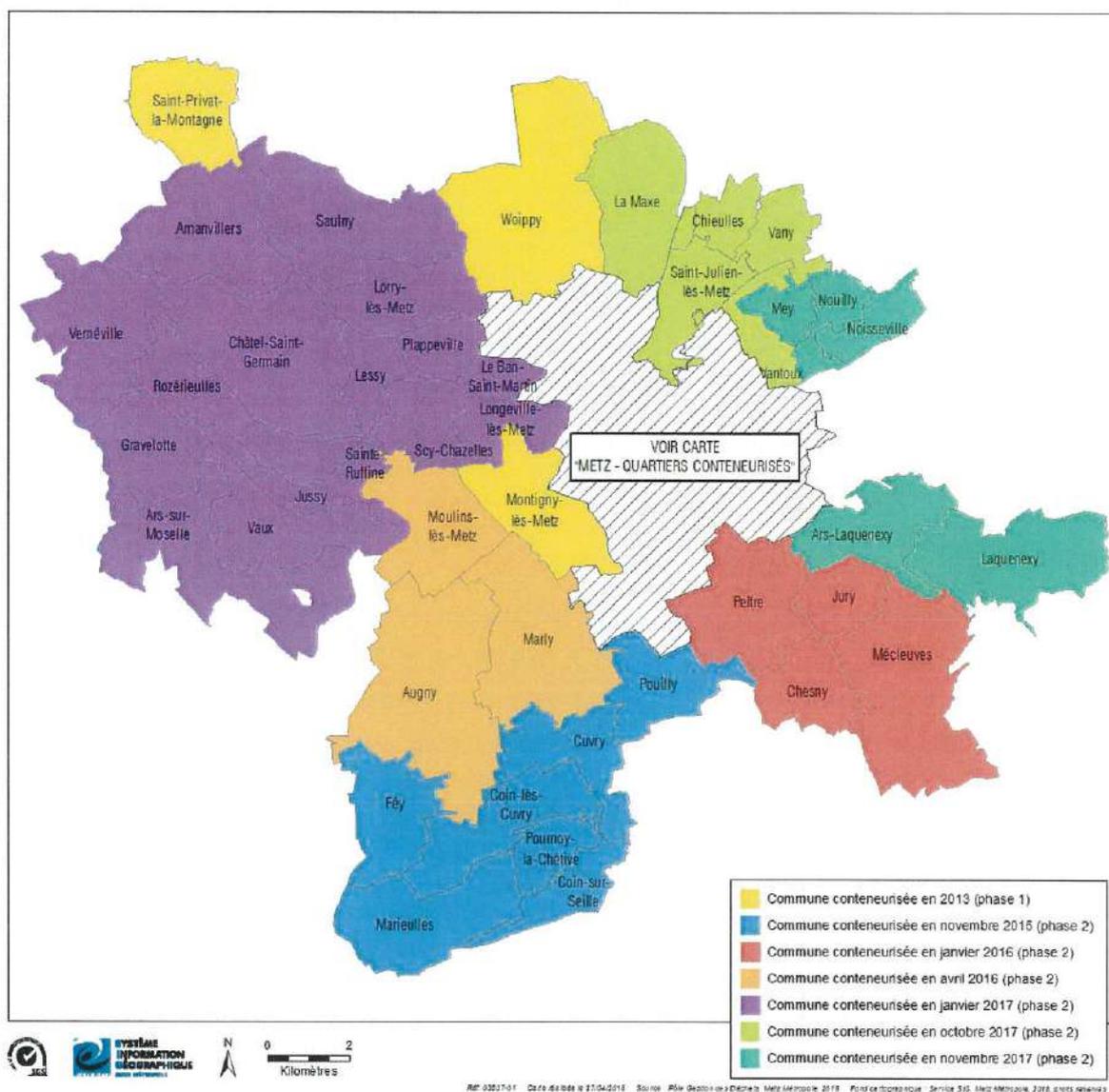
L'année 2020 a également vu la suppression de 18 points de regroupement. Fin 2020, il reste 256 points de regroupement actifs sur le territoire métropolitain dont 4 temporaires liés à des zones de travaux entravant la collecte en porte-à-porte.

2020 a aussi permis d'arrêter le schéma définitif de conteneurisation de la commune d'Ars-sur-Moselle. L'acquisition d'une maison insalubre doit encore être réalisée par l'Établissement Public Foncier du Grand Est en vue d'installer en lieu et place un PAV enterré. L'ensemble des foyers du centre de la commune bénéficieraient alors d'équipements de pré-collecte en apport volontaire.

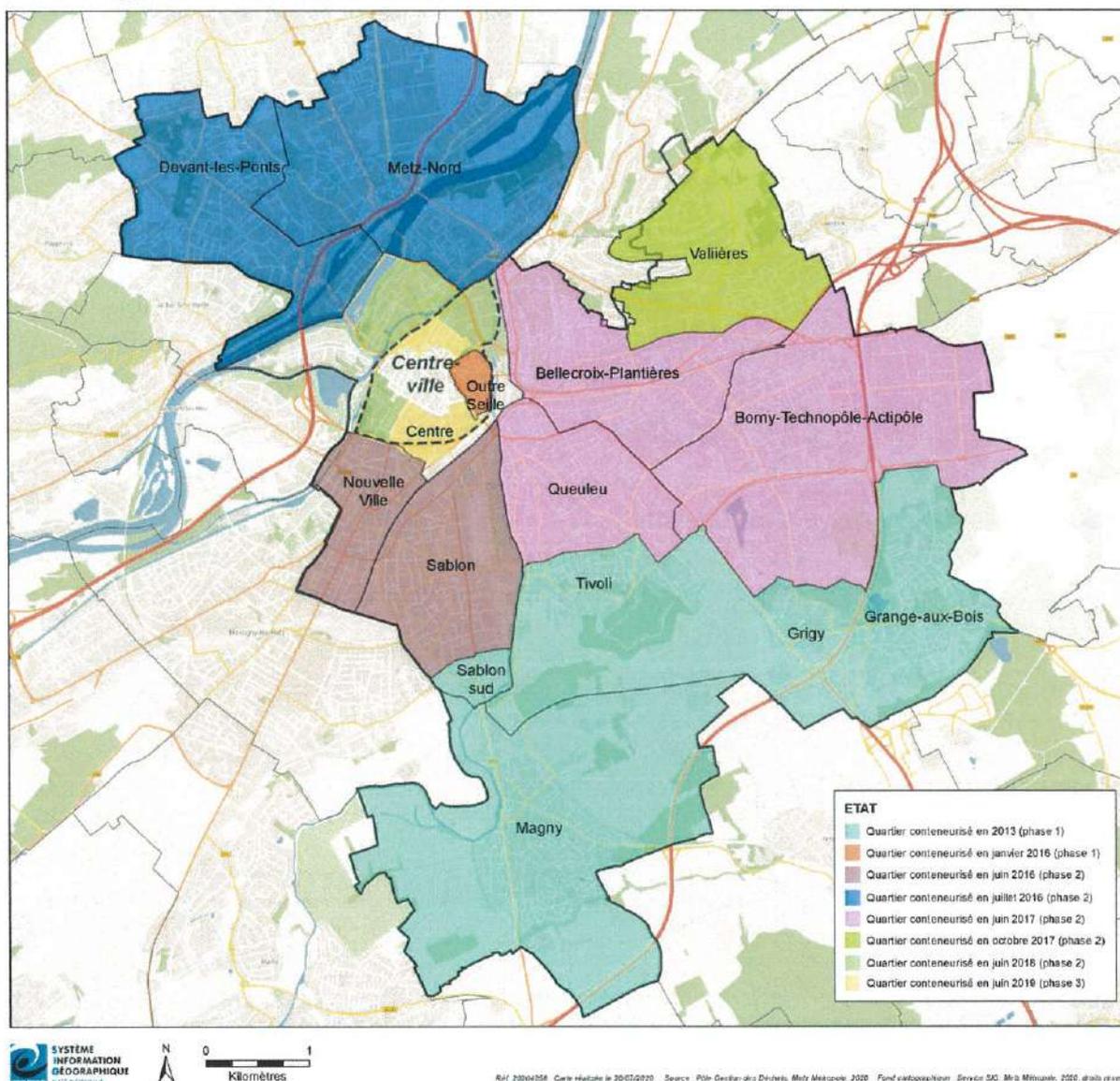
Enfin, en décembre 2020, sur la base des orientations proposées par la nouvelle conseillère déléguée à la conteneurisation, également adjointe à la propreté à la Ville de Metz, le Comité de Pilotage Ville de Metz / Direction de la Gestion des Déchets a pré-validé 4 scénarios (du 100 % Apport Volontaire au Statut Quo) en vue de répondre aux contraintes historiques, économiques et touristiques propres au centre-ville de Metz. Ces scénarios seront présentés au Président de la Métropole début 2021 afin d'obtenir une validation de la stratégie à déployer.

À l'issue de cette 1^{ère} phase de conteneurisation se profilera une nécessaire 2^{nde} phase, dite d'optimisation : les modalités de collecte des communes déjà conteneurisées seront réévaluées afin de traiter les éventuelles difficultés, une réflexion quant à la pertinence technique et économique de la dualité des modes de collecte (porte-à-porte et apport volontaire) sur un même territoire sera engagée et une stratégie pour l'installation d'équipements en apport volontaire sera définie pour les projets d'aménagement / réhabilitation / résidentialisation, en vue d'une prise en charge financière partagée notamment.

METZ MÉTROPOLE - COMMUNES CONTENEURISÉES



METZ - QUARTIERS CONTENEURISÉS



2.2. La prévention des déchets

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 qui a largement entravé la réalisation de certaines actions, compte-tenu des confinements successifs, de la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques et de la fragilisation de plusieurs filières partenaires.

Afin d'assurer la continuité du service public tout en respectant les mesures sanitaires, une adaptation constante des missions a été mise en œuvre : travail à distance, événements en ligne, soutien des ambassadeurs du tri et de la prévention pour la réalisation de certaines actions...

L'arrêt de la collecte des emballages ménagers recyclables et la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement ont eu un impact conséquent sur l'évolution des tonnages collectés. La baisse globale des déchets ménagers et assimilés, au-delà de l'objectif fixé de 10 % entre 2010 et 2020, masque en effet une augmentation des ordures ménagères résiduelles, notamment liée aux modifications intervenues dans les modes de consommation (usage unique, suremballage, livraison à domicile) et qu'il conviendra de résorber. Pour ce faire, la prévention aura un rôle essentiel à jouer dans le processus global de gestion des déchets. Le développement de synergies entre les cellules prévention et valorisation constitue également un élément capital en vue de

coupler la réduction des déchets attendue à l'augmentation des performances de tri sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Axe 1 : Gestion de proximité des biodéchets

- Compostage individuel

Les confinements successifs ont entraîné la suspension prolongée des permanences de la régie de mise à disposition des composteurs individuels qui se tenaient au Centre Technique Métropolitain, les lundis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 17h. Afin de répondre aux demandes des usagers, le service de livraison à domicile a donc été dynamisé grâce au soutien des Ambassadeurs du tri et de la prévention (ADTP). Malgré le confinement sanitaire, cette organisation a permis de distribuer 675 composteurs au cours de l'année, soit seulement 95 de moins que l'année précédente.

- Compostage collectif

15 nouveaux sites de compostage « en pied d'immeuble » ont été équipés en 2020, pour un total de 106 sites depuis le début de l'opération en 2012. Plus de 2 000 usagers bénéficient ainsi de ce type d'équipement.

2 nouveaux sites de compostage de quartier ont également été installés en 2020, dans les quartiers de Metz Sablon et Outre-Seille, ce qui porte à 7 le nombre de sites en fonctionnement à l'échelle de Metz Métropole.

- o L'association « Tripôt » gère 2 sites situés rue Antoine et rue Drogon à Metz.
- o L'association « Oppidum » gère le site situé rue des Murs à Metz.
- o L'association « Du côté de chez Nelson » gère le site situé rue Belle Isle à Metz.
- o L'association « Motris » gère le site situé rue Claudel à Metz.
- o L'association « Oui vivre en Outre-Seille » gère le site situé rue de la grève à Metz.
- o L'association « Les composteurs du lavoir » gère le site situé rue sainte chrétienne à Metz.

- Réutilisation des sapins de Noël

En 2020, l'ensemble des communes de la Métropole se sont vues proposées de participer à l'opération de réutilisation des sapins de Noël. Sur les 44 communes, 25 communes ont adhéré à l'opération et 4 ont choisi de valoriser leurs sapins hors partenariat avec la Métropole. 4 065 sapins ont ainsi été récupérés pour un peu plus de 28 tonnes de broyat obtenu, contre 1 954 sapins et 14 tonnes de broyat en 2019.

Axe 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

- En restauration collective

En 2020, 1 commune a rejoint le projet « zéro gaspi dans les cantines : moins jeter et mieux manger » porté par la Métropole depuis 2017. Cela porte à 23 le nombre de structures de restauration engagées, soit 2 380 enfants concernés pour un total de 342 000 repas servis chaque année. La Ville de Metz a également initié cette démarche auprès de 8 de ses restaurants.

- En restauration commerciale

La Métropole a choisi de promouvoir la pratique du « Gourmet Bag » (doggy bag à la française) en mettant à disposition des restaurateurs du territoire des supports de communication et des boîtes sérigraphiées. Si près de 100 restaurants s'étaient engagés dans la démarche en 2019, aucune sollicitation n'a pu avoir lieu courant 2020 compte-tenu de la fermeture prolongée des établissements.

Axe 3 : Prolongement de la durée d'usage

- Filière Livres

Metz Métropole apporte son soutien au développement et à la pérennisation du partenariat initié en 2017 entre RecycLivres, le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes (CMSEA) et plusieurs entreprises d'insertion mosellanes pour le déploiement d'une filière de réemploi

du livre. Malgré les difficultés rencontrées par la filière, 11 tonnes soit plus de 18 000 livres ont pu être collectés en 2020 en vue d'un réemploi ou d'un recyclage.

- Filière TLC

Depuis 2013, Metz Métropole développe la filière de réemploi/recyclage des textiles, linges de maison et chaussures (TLC) en partenariat avec les communes et l'entreprise d'insertion Tri d'Union.

En 2020, les 65 conteneurs installés dans 32 communes ainsi qu'en déchèteries ont permis de collecter 270 tonnes de TLC en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage ; un chiffre en baisse par rapport à 2019 (310 tonnes) qui s'explique par l'arrêt de l'activité du collecteur pendant le premier confinement national, soit de la mi-mars à la mi-mai.

- Collectes zéro gaspi

356 donateurs ont apporté 9,2 tonnes d'objets dans le cadre des collectes organisées dans les déchèteries d'HAGANIS par les compagnons d'Emmaüs. Ces objets sont ensuite nettoyés, réparés si besoin, puis mis en vente dans les magasins Emmaüs de Peltre et de Thionville. En 2020, les collectes se sont déroulées uniquement sur trois mois, entre août et octobre pour les déchèteries de Marly et de Metz-Nord et entre juillet et septembre pour les déchèteries d'Ars-sur-Moselle et de Metz-Magny ; la crise sanitaire ayant entravé la reprise après la trêve hivernale.

- Annuaire des réparateurs

La marque « Répar'acteurs » permet aux artisans de la réparation de se positionner en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Elle leur apporte une meilleure visibilité et leur permet de se positionner en tant qu'acteur de la réduction des déchets sur les territoires. Ce réseau commence à se développer avec 6 artisans du territoire métropolitain labellisés, sur un total de 21 en Moselle.

- Le Matériautruck

En parallèle de son projet de matériauthèque, l'association La Fibre, basée à Bliida, a aménagé une camionnette appelée « Matériautruck ». Inaugurée le 24 septembre 2020, le Matériautruck servira à la réalisation d'ateliers mobiles de sensibilisation auprès de différents publics (écoliers, salariés, étudiants...).

Axe 4 : Consommation responsable

- Filière gobelets lavables

Metz Métropole a réalisé une étude méthodologique et élaboré un plan d'actions afin de favoriser l'émergence d'une filière de prêt et lavage de gobelets réutilisables dès 2021.

- Stop Pub

À la suite d'une sollicitation de l'association Zero Waste Metz, antenne locale de Zero Waste France, pour obtenir des Stop Pub dans le cadre d'une action de sensibilisation, un projet partagé a été initié en vue de poursuivre la réduction des quantités d'imprimés non sollicités (INS) jetés et sensibiliser les habitants de la Métropole aux alternatives existantes.

Axe 5 : Accompagnement des non-ménages

- Services de la Métropole

Le déménagement vers la Maison de la Métropole a eu lieu en novembre, en tenant compte des préconisations formulées par le service prévention et valorisation des déchets afin d'organiser la gestion des déchets au cours de l'opération (réemploi du mobilier notamment) et après l'installation des agents (emplacement des points de collecte, installation d'un composteur, gestion des cartons...).

- Accompagnement Redevance Spéciale (RS)

3 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2020. Depuis le début de l'opération en 2016, 26 structures professionnelles, dont 5 non-soumises à la RS mais intégrées à la démarche en raison de leur exemplarité, ont ainsi été accompagnées dans le cadre de la démarche proposée par la Métropole. 10 d'entre elles se sont engagées dans des actions de prévention et/ou de valorisation de leurs déchets.

- Eco-défis

Action portée par la Direction du Territoire Durable de Metz Métropole, les Eco-défis ont pour objectif d'accompagner les artisans et commerçants du territoire qui souhaitent s'impliquer dans des actions de développement durable. En 2020, 52 entreprises artisanales ont été accompagnées dans la réalisation de 414 défis, dont 134 étaient en lien avec la gestion des déchets.

Axe 6 : Transversalité

- Sensibilisation du grand public

Au-delà du développement de projets, il est nécessaire de sensibiliser le grand public à la thématique de la prévention des déchets et à ses multiples enjeux (sanitaires, sociaux, environnementaux, économiques...).

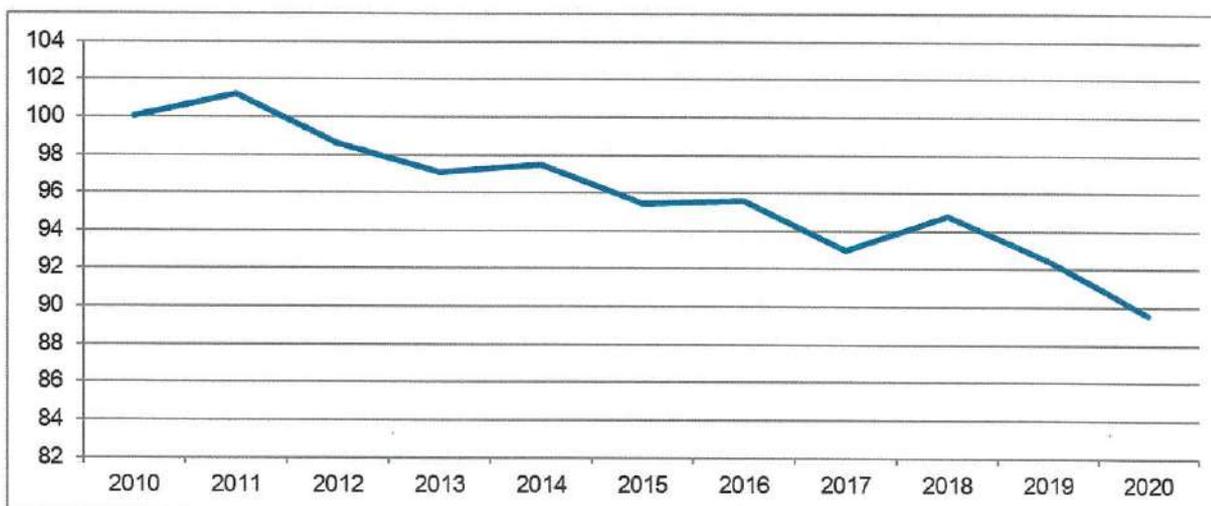
Des interventions sont donc réalisées tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés par la Métropole, les communes ou les partenaires associatifs et professionnels. Ces événements peuvent s'adresser au grand public ou à des groupes plus ciblés. Les principaux sujets abordés sont : le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la consommation responsable ou encore le réemploi.

En 2020, la crise sanitaire a toutefois fortement empêché la planification et le maintien d'événements en présentiel.

Le format de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2020 a ainsi évolué vers une édition innovante, exclusivement virtuelle. Avec le soutien de la direction de la communication, des publications ont été réalisées du 21 au 29 novembre, via 3 canaux : le site Internet, les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) et la chaîne YouTube de Metz Métropole.

Les 24 publications ont permis d'atteindre 65 503 personnes pour 172 988 vues et 851 réactions. Les pages liées à la gestion des déchets ont également généré 10,8 % du trafic du site internet de Metz Métropole.

Évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés produits (base 100 en 2010)



Les actions mises en œuvre en matière de prévention des déchets ont permis une baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés produites de 10,4 % entre 2010 et 2020, soit 63,3 kg/hab. évités.

2.3. L'augmentation des performances de tri

La crise sanitaire a eu un impact conséquent sur le déroulé des actions prévues dans le cadre du plan pluriannuel 2019/2021 pour l'amélioration des performances de tri et de recyclage des emballages recyclables et des papiers. La nécessité de limiter au maximum les interactions avec les usagers a notamment empêché la réalisation des actions de sensibilisation en porte-à-porte par les ADTP, principal vecteur d'information du public.

Afin d'assurer la continuité du service public tout en respectant les mesures sanitaires, une adaptation constante des missions a donc été mise en œuvre : sensibilisation des usagers de manière dégradée via la distribution des consignes dans les boîtes aux lettres, organisation de sessions de sensibilisation par visioconférence, soutien à la tenue des permanences de mise à disposition des composteurs puis à la livraison à domicile, etc.

Dans une société qui restera longtemps marquée par la crise sanitaire, la sensibilisation en porte-à-porte est devenue intrusive et génératrice de réticences de la part des usagers, sa reprise ne pourra donc qu'être progressive. C'est pourquoi le service prévention et valorisation des déchets développera de nouvelles modalités d'échange avec les usagers, en leur permettant de venir à notre rencontre, lors des marchés de plein-air par exemple.

Action 1 : Renforcement du maillage des points d'apport volontaire pour le verre d'emballage

L'état des lieux des conteneurs aériens de collecte du verre d'emballage réalisé en 2019 a débouché sur la rédaction d'un cahier des charges pour l'acquisition de nouveaux équipements. Après attribution du marché, les nouveaux équipements permettront le remplacement des bornes dégradées et une densification du maillage.

Action 2 : Amélioration de la qualité du tri dans les points de regroupement (PR)

L'expérimentation de bacs à couvercle operculé n'a pu être déployée en 2020 compte-tenu de l'impossibilité de réaliser des caractérisations.

Action 3 : Rendre exemplaires et acteurs les agents de la Direction de la Gestion des Déchets

Une formation « Réduire et trier mes déchets au bureau » a été élaborée par deux techniciens de la prévention et de la valorisation des déchets de la Direction de la Gestion des Déchets. Elle sera proposée début 2021 aux agents nouvellement installés à la Maison de la Métropole, sous la forme d'un webinar complété d'une activité ludique de 30 minutes. Cette formation sera progressivement déployée auprès de l'ensemble des agents métropolitains.

Actions 4 et 7 : Déploiement du tri en habitat collectif et conduite de campagnes de sensibilisation ciblées

1 074 foyers ou entreprises répartis sur 4 communes de la Métropole ont bénéficié d'un rappel des consignes par un ADTP dans le cadre d'actions de sensibilisation en porte-à-porte.

Action 6 : Organisation de stands de sensibilisation grand public

Les ADTP ont participé à 3 événements locaux au cours desquels ont été proposées des activités ludiques visant à rappeler les consignes de tri et à sensibiliser aux gestes de prévention : Rose'n'Roll, EcoMains et une version dématérialisée de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

4 ateliers ont également permis la diffusion des consignes de tri auprès de 108 personnes. Ces animations ont notamment été réalisées en pied d'immeubles, auprès d'enfants en accueil de loisirs ou en partenariat avec des établissements scolaires.

Action 8 : Accompagnement des professionnels

3 nouveaux établissements ont été accompagnés en 2020.

Action transversale : Conteneurisation et accompagnement au changement de mode de collecte

L'accompagnement des usagers dans le cadre du changement de mode de collecte s'est poursuivi au travers de 19 actions menées sur 6 communes, dont Metz où la majeure partie du Quartier Gare est

maintenant conteneurisée. 985 foyers et professionnels ont ainsi été sensibilisés par un ambassadeur du tri et de la prévention.

18 actions correctives post-conteneurisation et de rappel du règlement de collecte ont également été réalisées sur 6 communes, soit 958 foyers et professionnels sensibilisés.

Actions dédiées au suivi de la qualité du tri des emballages recyclables

Compte-tenu de la nécessité de limiter tout contact rapproché avec les déchets, ni caractérisation ni contrôle qualité n'ont été réalisés au cours de l'année.

Soutien aux actions de prévention

Les ADTP ont apporté leur soutien pour la livraison à domicile des composteurs individuels, une organisation privilégiée en raison de la suspension des permanences de la régie de mise à disposition.

Lors de l'arrêt des collectes des textiles, linges et chaussures par le prestataire Tri d'Union, les ADTP ont effectué un suivi des bornes de collecte et apposé des panneaux d'information à destination des usagers.

Le programme pédagogique

La sensibilisation des plus jeunes à la préservation de l'Environnement constitue un axe important de l'action de Metz Métropole depuis de nombreuses années. En partenariat avec l'Inspection Académique, un programme pédagogique à destination des écoles primaires et maternelles du territoire est décliné pour sensibiliser les enfants de 3 à 11 ans aux enjeux du tri et de la réduction des déchets ménagers.

En 2019-2020, 116 classes, réparties dans 45 écoles, se sont inscrites au projet pédagogique, contre 129 l'année précédente. 2 681 enfants et par extension, autant de familles, ont été sensibilisés au recyclage et à l'importance de mieux gérer les déchets.

2.4. La Redevance Spéciale (RS)

Les professionnels peuvent faire appel à Metz Métropole pour la collecte et le traitement de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères. Ce service est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), calculée sur la valeur du foncier bâti et sans corrélation avec la quantité de déchets produite.

Afin d'inciter les professionnels à réduire et valoriser leurs déchets, rééquilibrer les charges entre les ménages et les non-ménages et financer au plus juste le service rendu, le Conseil de Communauté de Metz Métropole a délibéré le 13 avril 2015 sur la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS).

La RS est depuis déployée par abaissement successif du seuil d'assujettissement :

- Le 11 décembre 2017, le Bureau a voté le déploiement de la phase 3 à compter du 1^{er} janvier 2019, avec un seuil d'assujettissement fixé à 4 000 litres hebdomadaires de déchets ;
- Un groupe de travail composé d'élus de la Commission Collecte, Traitement et Valorisation des déchets a permis de préparer le bureau du 11 juin 2019 visant à déployer la phase 4 du projet. À partir du 1^{er} janvier 2021, la RS s'appliquera ainsi à tout non-ménage produisant plus de 3 300 litres hebdomadaires de déchets.

Malgré une situation sanitaire dégradée, l'année 2020 a permis de mettre en application les délibérations votées précédemment. En effet, le déploiement de la phase 3 s'est poursuivi et la phase 4, entraînant un abaissement du seuil, a pu être amorcée.

Le coût des déchets recyclables demeure fixé à 0,020 € / litre et celui des déchets non-recyclables à 0,038 € / litre.

Les modalités techniques et financières de la RS ont été fixées comme des leviers pour inciter les professionnels à :

- Optimiser leur organisation afin de rationaliser les moyens de pré-collecte mis à disposition et faciliter la collecte ;

- Réduire les quantités de déchets par une facturation en adéquation avec les volumes produits ;
- Trier et orienter les déchets vers les bonnes filières de valorisation grâce à un tarif incitatif pour les déchets recyclables.

En 2020, parmi les 246 non-ménages contactés, 101 ont vu leur production de déchets diminuer sous le seuil de RS (réorganisation interne de la gestion des déchets, collecte partielle par une société privée, optimisation de l'utilisation des bacs...) et 5 ont choisi de faire appel à un prestataire privé.

Concernant l'évolution du nombre de redevables :

- 115 engagements étaient actifs au 1^{er} janvier 2020 ;
- 4 nouveaux engagements ont été signés en cours d'année ;
- 7 structures ont fermé ou ont réduit leur production sous le seuil d'assujettissement ;
- 1 site engagé a été résilié.

Ainsi, 111 engagements sont actifs au 31 décembre 2020.

2.5. Qualité, Hygiène et Sécurité

2.5.1. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre

Dans le cadre de la conteneurisation, le service a principalement été mobilisé dans l'analyse et la réduction des manœuvres dangereuses lors de l'action de collecte au cours des dernières années.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et prévenir les risques professionnels, conformément à ses obligations, Metz Métropole a continué en 2020 à :

- Mettre en œuvre des protocoles de sécurité pour les intervenants extérieurs au Centre Technique Métropolitain (CTM) et sur les sites extérieurs ;
- Déployer des opérations de communication et d'information auprès des usagers et des communes en cas de dysfonctionnement sur le terrain (problème de collecte, d'hygiène, dégradations ...) ;
- Organiser des ¼ d'heure sécurité à destination des agents.

Malgré une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire de Covid-19, certaines actions visant à améliorer la santé et la sécurité des agents ont été poursuivies ou mise en œuvre telles que :

- La création de supports de ¼ d'heure Environnement Santé Sécurité (EHS) afin de poursuivre la constitution d'une bibliothèque de sujets qui pourront être utilisés par la hiérarchie en fonction des problématiques rencontrées ;
- La réalisation d'une analyse statistique détaillée des accidents des années 2018, 2019 et 2020 afin de mieux appréhender les causes principales d'accident ainsi que les principaux sièges et natures des lésions ;
- La mise en œuvre de tableaux de bord visant à suivre mensuellement l'évolution du taux de fréquence et du taux de gravité au sein de la Direction de la Gestion des Déchets ;
- L'analyse systématique des accidents avec arrêt à partir du second semestre par une équipe pluridisciplinaire : victime, responsable hiérarchique de l'accidenté, services supports ou techniques si besoin et service Environnement Hygiène Sécurité (EHS) ;
- La mise à jour complète de l'évaluation des risques au poste de travail via l'outil métropolitain mis à disposition.

2.5.2. Formations sécurité suivies par les personnels

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2020 :

Intitulé formation	Nombre d'agents formés	Durée de formation en jours
FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES		
CACES R486 Gerbeur (formation initiale)	8	2
CACES Grues auxiliaires (recyclage)	1	2
FCO Transport de marchandises	5	5
FIMO transport de marchandises	0	0
Le maintien et l'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail	1	1
RISQUES PSYCHOSOCIAUX		
Formation Risques psychosociaux	1	0,5
Sensibilisation Handicap-management	2	0,5
La gestion des agressions ripeurs-chauffeurs (prévention) + optimiser ma relation à l'usager	7	2
Optimiser la relation à l'usager (en face à face ou au téléphone)	9	3
Formation sécurité préalable à la prise de poste des intérimaires et saisonniers	89	0,5
La relation entre usagers et agents des services déchets et propreté	1	2

2.5.3. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme de la régie directe de Metz Métropole

- 22 accidents de travail avec arrêt (31 en 2019) ;
- 0 maladie professionnelle (0 en 2019) ;
- 1 accident de travail sans arrêt (2 en 2019) ;
- 0 accident de travail mortel (0 en 2019).

Taux de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt + nombre d'accidents mortels) x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées

Taux d'absentéisme = nombre d'heures d'absence (tous les arrêts sauf congés maternité et congés paternité) * 100 / nombre d'heures travaillées dans l'année

Année	Taux de fréquence	Taux de gravité	Taux d'absentéisme
2018	107,86	6,98	11,93
2019	80,93	5,63	9,75
2020	59,02	4,44	8,52

La tendance à la baisse du taux de fréquence entre 2018 et 2019 s'est poursuivie en 2020. À titre de comparaison, le taux de fréquence 2020 reste tout de même supérieur à la moyenne nationale pour l'activité de collecte des déchets non dangereux qui était de 41,7 en 2019.

Le taux de gravité est également en baisse par rapport aux années précédentes. Néanmoins, il reste supérieur à la moyenne nationale pour les métiers la collecte des déchets qui était de 3,6 au titre de l'année 2019.

L'analyse détaillée des accidents a permis d'identifier que les chevilles (37 % des AT avec arrêt 2020) et le bassin/abdomen (18 % des AT avec arrêt 2020) représentaient les sièges des lésions les plus impactés. Les principales natures des lésions sont en effet les entorses puis les douleurs lombaires.

Enfin, le taux d'absentéisme a également poursuivi sa baisse malgré une légère augmentation du nombre de jours d'arrêt pour maladie ordinaire, compensée par la nette diminution du nombre de jours d'arrêt à la suite d'accident du travail (- 23 % par rapport à 2019) et du nombre de jours d'arrêt pour longue maladie.

2.5.4. Projet de management de la qualité et de la sécurité

La Direction de la Gestion des Déchets est engagée dans une démarche de management de la qualité et de la sécurité afin :

- D'optimiser son fonctionnement et son organisation ;
- De fiabiliser ses données ;
- De centraliser les informations et de les rendre accessibles à tous ;
- De développer les compétences des équipes et de les impliquer autour d'un projet commun.

Et ainsi :

- Améliorer l'écoute et la satisfaction des usagers et des communes ;
- Faciliter le travail collectif entre élus et service public ;
- Améliorer les performances environnementales et réduire les impacts environnementaux ;
- Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du personnel.

Cette démarche se traduit notamment par la formalisation des processus, la traçabilité des données et la structuration d'un système documentaire.

2.6. Relation usagers

Créé en 2012, le service « relations aux usagers », est aujourd'hui le point d'entrée de la Direction de la Gestion des Déchets. Joignables par mail (qualitedechets@metzmetropole.fr) ou via un numéro unique (03 87 20 10 10), 3 agents prennent en charge les demandes de renseignements et les réclamations des usagers, bailleurs et communes. Ce service est ouvert du lundi au jeudi, de 8h00 à 18h00 et le vendredi de 8h à 17h, soit 49h00 de permanence hebdomadaire à l'écoute et au service du public.

En 2020, 22 200 demandes (mails, appels téléphoniques, formulaires en ligne, courriers...) ont été enregistrées (aucune saisie de donnée durant le premier confinement), dont :

- 10 % de réclamations concernant la conteneurisation et la collecte des déchets ;
- 67 % de demandes de renseignements au sujet des jours de collecte, horaires de sortie des sacs ou bacs, distribution des sacs, conteneurisation ;
- 3 % de mises en relation ;
- 21 % de prises de rendez-vous pour une collecte d'encombrants.

En 2020, les demandes par services se répartissent principalement comme suit :

- 55 % pour la collecte (porte-à-porte, PAV et encombrants) ;
- 3 % pour la distribution des sacs ;
- 22 % pour la pré-collecte (conteneurisation, maintenance et livraison des bacs) ;
- 6 % pour la prévention.

Les réclamations sont analysées en collaboration avec les services concernés afin de mettre en place des actions correctives et améliorer la qualité du service rendu. Les aléas de collecte et les difficultés rencontrées sur le terrain sont également transmis aux communes pour information ou pour intervention.

2.7. Géolocalisation

Le système déployé associe systèmes embarqués et logiciels d'exploitation et d'optimisation des tournées. Il est composé d'une balise GPS qui relève la position en temps réel du véhicule de collecte, d'une console embarquée qui, connectée à la balise GPS, permet au chauffeur d'être guidé et de recevoir des informations, ou même d'en saisir (événements, anomalies, etc.), et d'un système de lecture RFID pour l'identification des puces des bacs de Metz Métropole.

Les équipements sont utilisés pour :

- Relever la position des camions en temps réel ainsi que les informations afférentes : ensemble des collectes en cours et leurs véhicules associés, localisation du véhicule, tournée(s) affectée(s), durée de la collecte à l'instant T, temps de collecte restant, etc. ;
- Permettre aux équipages de téléphoner à une liste de contacts prédéfinis et de recevoir des appels.

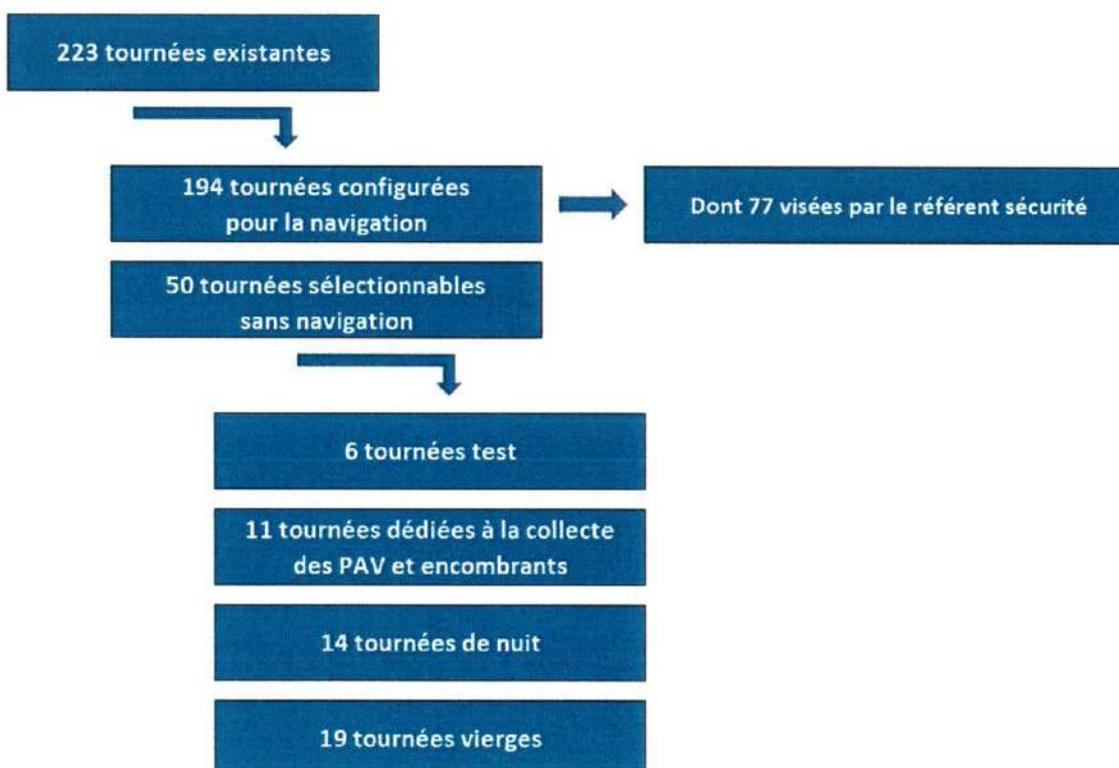
Ces données permettent de répondre en direct à l'utilisateur sur l'avancée de la tournée et les difficultés rencontrées, en lien direct avec les équipages.

De plus, le système relève :

- Les données d'exploitation : date, heure de départ et fin de tournée, durée de la tournée, temps et kilométrage, nombre de bacs levés (par tronçon, par commune...);
- Les anomalies saisies par l'équipe de collecte (dépôts sauvages, bacs cassés, etc.) ou les événements ponctuels (rue bloquée, problème d'accessibilité, conditions météorologiques, etc.). L'équipage saisit également la localisation des points noirs de sécurité : marches arrière, collectes en bilatéral (par rues, par communes...).

L'analyse de ces données, au travers des logiciels d'exploitation (analyses statistiques, cartographie...) contribue à optimiser la qualité de service et à améliorer les conditions de travail des agents, dans le respect des préconisations de recommandation R-437.

Au 31 décembre 2020, 223 tournées sont répertoriées dans le système et permettent l'identification des agents et des missions.



3. Les indicateurs techniques

3.1. Les contenants

3.1.1. Les sacs

En 2020, seuls les secteurs non-conteneurisés des centres-villes de Metz et d'Ars-sur-Moselle ont été dotés en sacs, soit une distribution de :

- 365 600 sacs pour la collecte des ordures ménagères (444 900 en 2020)
- 170 000 sacs transparents pour la collecte sélective (208 500 en 2020)

Plus aucun sac ne sera distribué au terme de la conteneurisation.

3.1.2. Les bacs

Metz Métropole met à disposition différents volumes de bacs pour la collecte en porte-à-porte, en fonction de la taille du ménage :

Nombre de personnes par foyer	De 1 à 4 pers.	5 pers.	6 pers. Et plus
Dotation en bacs OMR	180 L	240 L	360 L
Dotation en bacs EMR	180 L	240 L	240 L

En 2020, 1 641 bacs OMR et 1 784 bacs EMR ont été distribués.

398 bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilés (OMA) ont également été distribués aux non-ménages.

Au 31 décembre 2020, 51 586 bacs OMR, 6 364 bacs OMA et 50 057 bacs EMR sont en service.

3.1.3. Les points de regroupement (PR)

Le nombre de PR évolue constamment en lien avec le projet de conteneurisation et le programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV). Selon le caractère dotable des secteurs, des PR sont installés mais peuvent également être déplacés, remplacés par des PAV ou encore retirés au profit d'une dotation individuelle.

Au 31 décembre 2020, 256 PR sont en service, contre 272 un an plus tôt.

3.1.4. Les points d'apport volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2020, Metz Métropole dispose sur son territoire de :

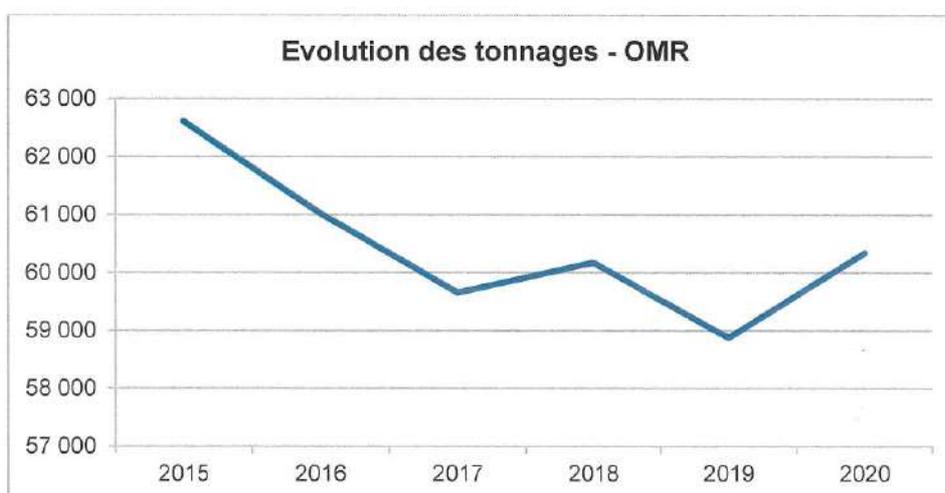
- 323 conteneurs aériens dont 223 conteneurs verre et 100 conteneurs JRM ;
- 314 points d'apport volontaire enterrés composés de :
 - 255 colonnes verre ;
 - 91 colonnes JRM ;
 - 528 colonnes OMR ;
 - 266 colonnes EMR/JRM.

3.2. Les tonnages collectés

3.2.1. Les ordures ménagères résiduelles

Ordures Ménagères (OMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	67 230	/	/	307,7
2015	220 593	62 611	-6,9%	-6,9%	283,8
2016	220 593	61 027	-2,5%	-9,2%	276,6
2017	221 192	59 657	-2,2%	-11,3%	269,7
2018	221 484	60 176	0,9%	-10,5%	271,7
2019	221 184	58 881	-2,2%	-12,4%	266,2
2020	221 489	60 342	2,5%	-10,2%	272,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Du 23/03 au 27/04, afin d'organiser un roulement des équipages et limiter les interactions entre agents, la collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte a été stoppée au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles. Dans le même temps, HAGANIS a procédé à la fermeture de l'unité de traitement des matériaux afin de garantir la sécurité des agents travaillant sur la chaîne de tri et donc en contact rapproché avec les déchets des usagers. Cela a eu pour effet un transfert des emballages ménagers recyclables vers les ordures ménagères résiduelles et donc une hausse des tonnages collectés en OMR.

Les changements de mode de consommation en période de crise sanitaire (usage unique, suremballage...) semblent également avoir eu un impact à la hausse sur les tonnages collectés.

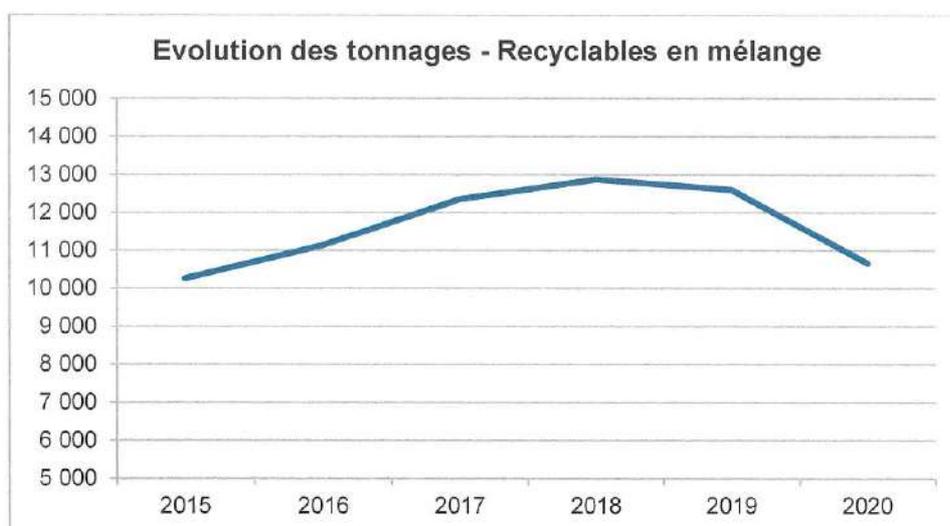
3.2.2. Les matériaux recyclables

Cette partie présente de manière distincte les déchets recyclables collectés en mélange en porte-à-porte et en apport volontaire, les journaux, revues et magazines (JRM) collectés en apport volontaire ainsi que les cartons des commerçants du centre-ville collectés en porte-à-porte.

3.2.2.1. Recyclables en mélange

Recyclables en mélange (EMR)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	9 272	/	/	42,4
2015	220 593	10 254	10,6%	10,6%	46,5
2016	220 593	11 126	8,5%	20,0%	50,4
2017	221 192	12 354	11,0%	33,2%	55,9
2018	221 484	12 872	4,2%	38,8%	58,1
2019	221 184	12 603	-2,1%	35,9%	57,0
2020	221 489	10 658	-15,4%	14,9%	48,1

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



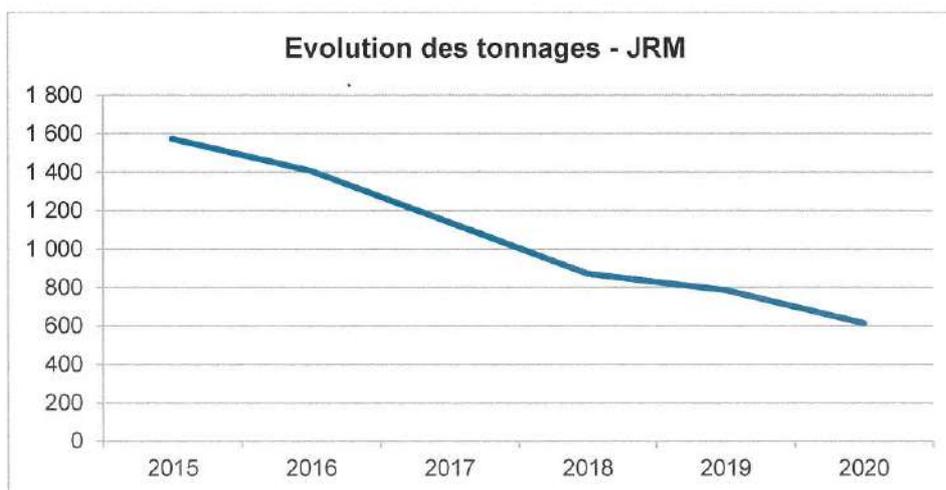
Du 23/03 au 27/04, afin d'organiser un roulement des équipages et limiter les interactions entre agents, la collecte des emballages ménagers recyclables en porte-à-porte a été stoppée au profit d'une collecte exclusive des ordures ménagères résiduelles. Dans le même temps, HAGANIS a procédé à la fermeture de l'unité de traitement des matériaux afin de garantir la sécurité des agents travaillant sur la chaîne de tri et donc en contact rapproché avec les déchets des usagers. Cela a eu pour effet un transfert des emballages ménagers recyclables vers les ordures ménagères résiduelles et donc une baisse des tonnages collectés en EMR.

La reprise de la collecte en porte-à-porte des emballages ménagers recyclables fin avril n'a pas immédiatement été accompagnée d'une repise du geste de tri par les usagers.

3.2.2.2. Journaux, revues, magazines en apport volontaire

Journaux Revues Magazines (JRM)	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	2 350	/	/	10,8
2015	220 593	1 574	-33,0%	-33,0%	7,1
2016	220 593	1 407	-10,6%	-40,1%	6,4
2017	221 192	1 141	-18,9%	-51,4%	5,2
2018	221 484	872	-23,6%	-62,9%	3,9
2019	221 184	787	-9,7%	-66,5%	3,6
2020	221 489	613	-22,1%	-73,9%	2,8

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

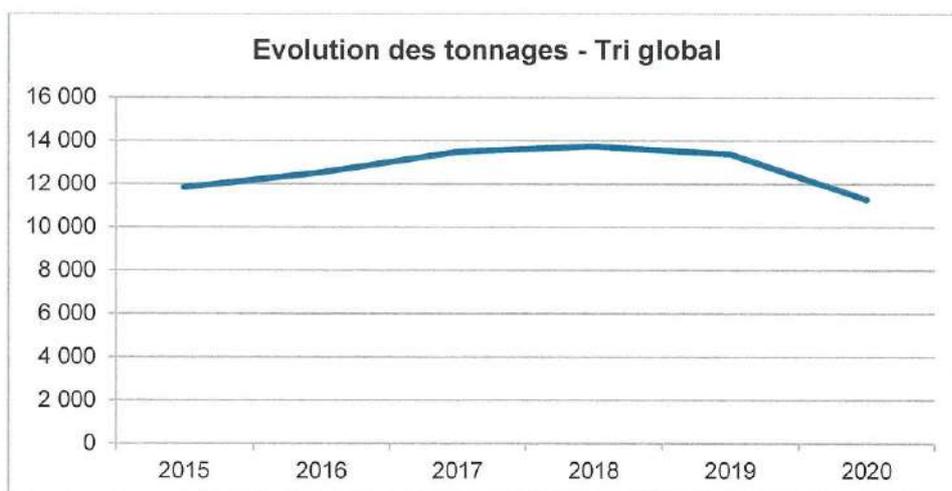


Depuis 2013, Metz Métropole harmonise la collecte des déchets à l'échelle de son territoire en remplaçant les bornes destinées à la collecte du papier par des bornes dédiées à la collecte du tri en mélange, ce qui implique une diminution continue de ce flux.

3.2.2.3. Tri global

Tri global	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	11 622	/	/	53,2
2015	220 593	11 828	1,8%	1,8%	53,6
2016	220 593	12 533	6,0%	7,8%	56,8
2017	221 192	13 495	7,7%	16,1%	61,0
2018	221 484	13 744	1,8%	18,3%	62,1
2019	221 184	13 390	-2,6%	15,2%	60,5
2020	221 489	11 271	-15,8%	-3,0%	50,9

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

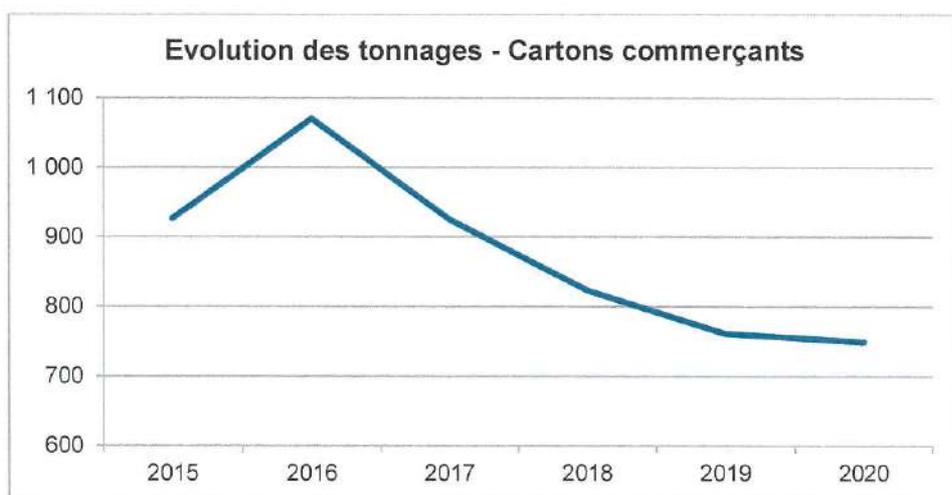


La baisse des tonnages de tri observée entre 2018 et 2019 se poursuit en 2020, amplifiée par les impacts de la crise sanitaire sur la collecte des emballages ménagers recyclables.

3.2.2.4. Cartons des commerces du centre-ville de Metz

Cartons commerçants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	920	/	/	4,2
2015	220 593	926	0,7%	0,7%	4,2
2016	220 593	1 070	15,6%	16,3%	4,9
2017	221 192	925	-13,5%	0,5%	4,2
2018	221 484	823	-11,0%	-10,5%	3,7
2019	221 184	761	-7,5%	-17,3%	3,4
2020	221 489	749	-1,6%	-18,6%	3,4

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Les quantités de cartons en provenance des commerçants du centre-ville de Metz sont en constante diminution depuis 2016. Cette tendance s'est poursuivie en 2020, du fait notamment de la mise à l'arrêt de nombreuses activités économiques en raison de la crise sanitaire de COVID-19.

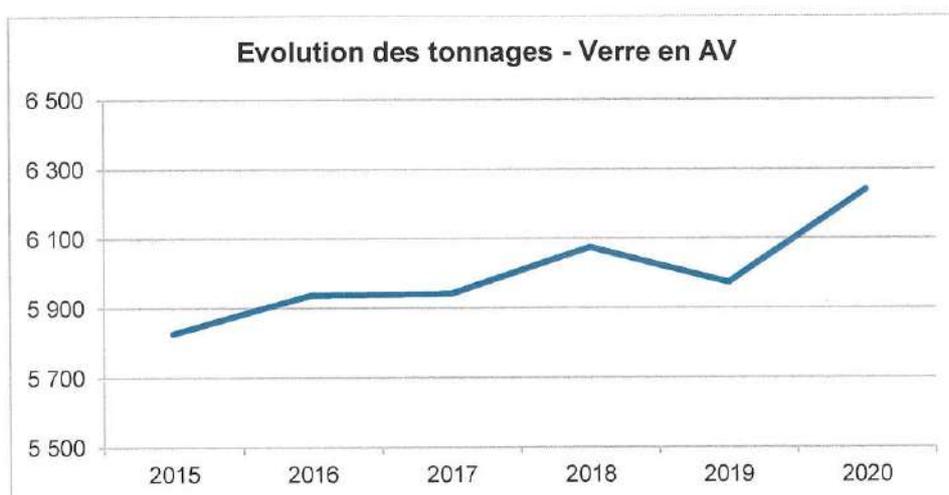
3.2.3. Le verre

Cette partie présente de manière distincte le verre collecté en apport volontaire (AV) et le verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte.

3.2.3.1. Verre collecté en apport volontaire

Verre en apport volontaire	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	5 729	/	/	26,2
2015	220 593	5 827	1,7%	1,7%	26,4
2016	220 593	5 938	1,9%	3,6%	26,9
2017	221 192	5 941	0,1%	3,7%	26,9
2018	221 484	6 075	2,2%	6,0%	27,4
2019	221 184	5 974	-1,7%	4,3%	27,0
2020	221 489	6 241	4,5%	8,9%	28,2

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

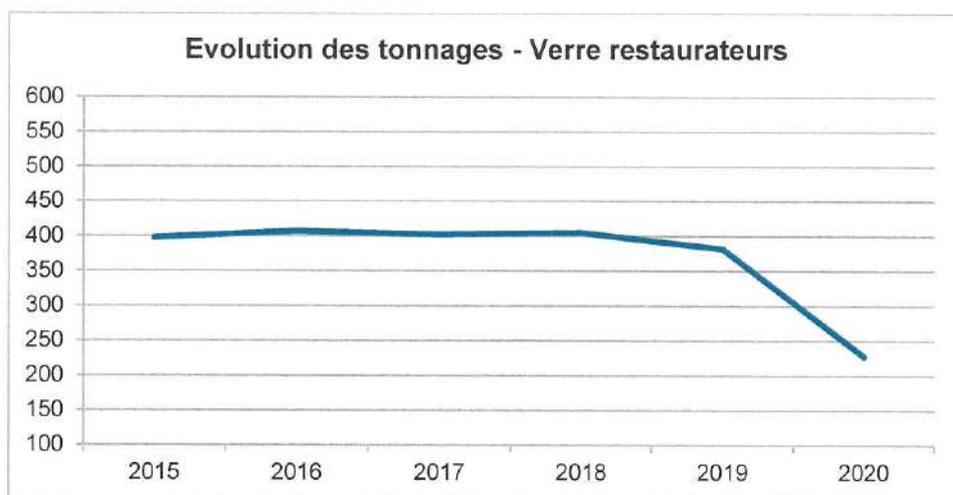


Les quantités de verre collectées en apport volontaire ont connu une nette augmentation, en lien avec le changement de mode de consommation imposé par la crise sanitaire (consommation à domicile).

3.2.3.2. Verre des restaurateurs du centre-ville de Metz collecté en porte-à-porte

Verre restaurateurs	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	454	/	/	2,1
2015	220 593	398	-12,3%	-12,3%	1,8
2016	220 593	407	2,3%	-10,4%	1,8
2017	221 192	402	-1,1%	-11,3%	1,8
2018	221 484	405	0,6%	-10,8%	1,8
2019	221 184	382	-5,7%	-15,9%	1,7
2020	221 489	228	-40,3%	-49,8%	1,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020

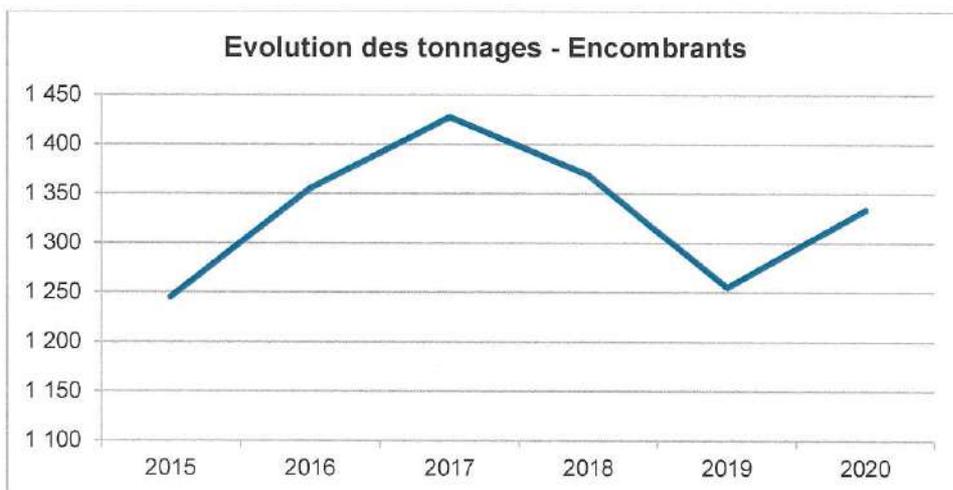


La baisse significative des tonnages collectés s'explique par la fermeture prolongée des bars et restaurants.

3.2.4. Les encombrants

Encombrants	Population SINOE	Tonnages	N/N-1	N/2010	Ratio kg/hab.
2010	218 469	1 629	/	/	7,5
2015	220 593	1 245	-23,6%	-23,6%	5,6
2016	220 593	1 355	8,8%	-16,8%	6,1
2017	221 192	1 428	5,4%	-12,4%	6,5
2018	221 484	1 369	-4,1%	-16,0%	6,2
2019	221 184	1 255	-8,3%	-23,0%	5,7
2020	221 489	1 334	6,3%	-18,1%	6,0

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



Après 3 années consécutives de baisse des tonnages collectés, une tendance inverse est observée en 2020. Celle-ci peut s'expliquer par un report des usagers vers le service compte-tenu de la fermeture puis de l'engorgement des déchèteries.

3.2.5. Les déchèteries

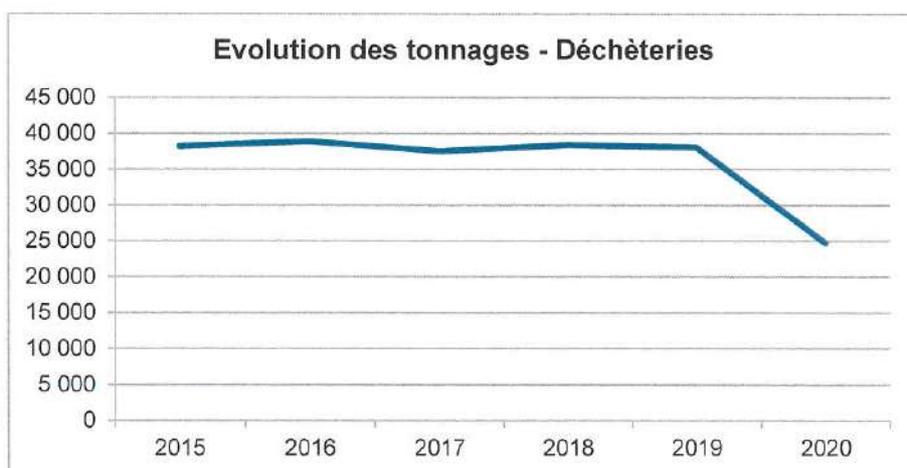
Les tonnages présentés dans ce paragraphe regroupent l'ensemble des flux de déchèterie, y compris les déchets dangereux et inertes.

Déchèteries	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	39 955	/	/
2015	38 202	-4,4%	-4,4%
2016	38 879	1,8%	-2,7%
2017	37 512	-3,5%	-6,1%
2018	38 408	2,4%	-3,9%
2019	38 048	-0,9%	-4,8%
2020	34 216	-10,1%	-14,4%

Fréquentation par déchèterie

Nombre de visiteurs par déchèterie	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marly	110 864	131 346	139 101	143 225	121 096	129 713	101 765
Metz Borny	109 162	102 355	99 812	96 322	89 041	91 857	70 287
Metz Magny	106 592	97 812	95 960	92 761	82 873	88 294	67 186
Metz Nord	92 828	92 873	90 800	82 059	73 897	80 239	66 851
Montigny-Lès-Metz	84 986	84 428	84 971	86 992	75 614	78 244	65 049
Ars-sur-Moselle	90 286	89 646	83 259	82 617	74 156	76 489	63 607
Peltre	11 082	30 456	31 216	29 166	29 508	26 919	24 981
Vernéville	20 455	25 458	28 146	25 105	23 981	23 058	19 407
Total 8 déchèteries	605 800	628 916	625 119	613 142	546 185	594 813	479 133

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020



La fermeture des déchèteries au cours du 1^{er} confinement sanitaire a entraîné une baisse conséquente de la fréquentation et des tonnages apportés.

Le détail des flux de déchèteries est présenté ci-après.

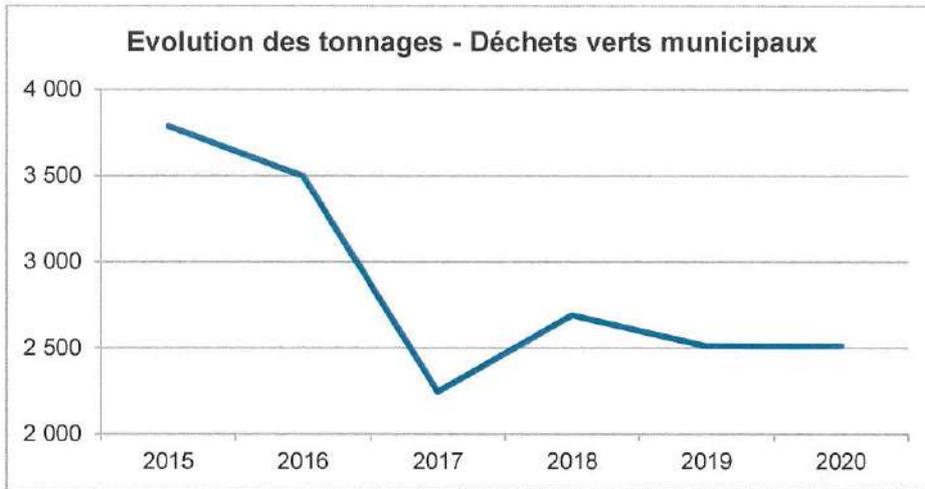
Flux déchèteries	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets incinérables	4 496	4 194	4 973	4 745	4 147	3 487
Cartons	673	656	608	646	661	581
Déblais-Gravats	10 135	9 776	9 854	9 642	10 167	9 298
Plâtre	40	202	494	620	855	789
Bois	5 154	4 965	3 497	4 196	5 339	5 115
Déchets verts	8 274	8 904	8 090	8 354	7 487	6 647
Déchets non incinérables	6 386	6 827	6 724	6 663	5 768	4 992
Métaux	1 589	1 772	1 745	1 833	1 909	1 767
Batteries	25	24	22	26	18	20
Huiles de vidange	52	45	46	50	58	41
Huiles alimentaires	11	15	14	16	14	9
Déchets diffus spécifiques	231	220	231	221	220	195
Radiographies	0	1	1	1	0,8	1,9
Emballages souillés	/	14	12	6	25	24
Pneumatiques	73	69	75	120	122	129
 Tubes fluorescents	7	7	6	5	6,8	5,4
Piles	6	10	9	10	10	11
D3E	1 024	1 103	1 000	1 026	1 023	950
Huisseries	/	/	37	122	106	78
Livres	/	/	3	23	17,3	18,0
Textile-Linge-Chaussures	/	75	73	83	94	56

Source : rapport d'activité HAGANIS 2020

3.2.6. Les déchets verts municipaux

Déchets verts municipaux	Tonnages	N/N-1	N/2010
2010	4 192	/	/
2015	3 787	-9,7%	-9,7%
2016	3 499	-7,6%	-16,5%
2017	2 245	-35,8%	-46,4%
2018	2 690	19,8%	-35,8%
2019	2 511	-6,7%	-40,1%
2020	2 511	0,0%	-40,1%

Source : tonnages facturés par HAGANIS en 2020



3.2.7. Synthèse des tonnages

Dans les tableaux de ce paragraphe, les ratios sont calculés à partir de la population SINOE ADEME, afin de garder la cohérence avec les données financières.

Metz Métropole	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020 / N-1	2020 / 2010
Population SINOE	223 891	220 593	220 265	219 880	223 798	226 287	221 489	-2,1%	-1,1%
Tonnages									
OMR	67 230	62 611	61 027	59 657	60 176	58 881	60 342	2,5%	-10,2%
Tri	12 543	12 754	13 603	14 420	14 567	14 151	12 020	-15,1%	-4,2%
Verre	6 183	6 225	6 345	6 344	6 480	6 356	6 469	1,8%	4,6%
OMA	85 956	81 590	80 975	80 421	81 223	79 388	78 831	-0,7%	-8,3%
Encombrants	1 629	1 245	1 355	1 428	1 369	1 255	1 334	6,3%	-18,1%
Déchèteries	39 955	38 202	38 879	37 512	38 408	38 048	34 216	-10,1%	-14,4%
DMA	127 540	121 037	121 209	119 361	121 000	118 691	114 381	-3,6%	-10,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,9%	-2,4%	0,1%	-1,5%	1,4%	-1,9%	-3,6%		
Ratio kg/hab.									
OMR	300	284	277	271	269	260	272	4,7%	-9,3%
Tri	56	58	62	66	65	63	54	-13,2%	-3,1%
Verre	28	28	29	29	29	28	29	4,0%	5,8%
OMA	384	370	368	366	363	351	356	1,4%	-7,3%
Encombrants	7	6	6	6	6	6	6	8,6%	-17,2%
Déchèteries	178	173	177	171	172	168	154	-8,1%	-13,4%
DMA	570	549	550	543	541	525	516	-1,5%	-9,3%
Évolution DMA N / N-1	-0,6%	-2,2%	0,3%	-1,4%	-0,4%	-3,0%	-1,5%		

Source : Direction du Cycle des Déchets Metz Métropole - Exercice 2020

(1) Correspond aux tonnages tri global + cartons commerçants

* OMA : Ordures Ménagères et Assimilées. Ce sont des déchets dits "de routine", collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire.

** Les déchets de déchèterie présentés dans ce tableau regroupent la totalité des flux, DDS et Inertes compris. / Le ratio kg/hab. pour les déchèteries est rapporté à la population de Metz Métropole (sans les habitants des collectivités conventionnées).

*** DMA : Déchets Ménagers et Assimilés. Ce sont l'ensemble des déchets collectés, "de routine" et "occasionnels".

La baisse des tonnages collectés en déchèteries (-3 832 t) et des tonnages de tri (-2 131 t), liée à la fermeture des installations du 15 mars au 27 avril et à l'arrêt de la collecte sélective en porte-à-porte, ont eu un impact significatif qui permet à Metz Métropole de dépasser l'objectif fixé de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Une vigilance devra toutefois être observée en 2021, car cette baisse conjoncturelle masque une hausse de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée (+ 1 461 t), alors que ce flux participait à près de la moitié de la baisse des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés constatée entre 2018 et 2019 (1 295 des 2 309 t).

Des actions devront notamment être engagées en vue de remobiliser autour du geste de tri des emballages ménagers recyclables et limiter, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, la consommation de produits à usage unique ou suremballés.

3.3. Les tonnages traités et leurs filières

Les installations de traitement gérées par HAGANIS accueillent majoritairement les déchets de Metz Métropole mais aussi les déchets d'autres collectivités et les déchets de professionnels en direct. Les chiffres présentés dans cette partie ne sont donc pas ceux de Metz Métropole mais ceux entrant sur les installations de traitement.

3.3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » 2020 (transmis aux filières de reprises) déclarés aux éco-organismes sont les suivants :

UTM					
Entrant		Sortant			
Flux	Triés	Flux	Tonnages	Proportion	Repreneurs
Collectes sélectives	14 517	JRM	3 213	22,1%	Norske-Skog (88)
		Gros de magasin	1 111	7,7%	Rolf Kuhl (Allemagne), Ecophyse (37)
		Carton	4 289	29,5%	Rolf Kuhl (Allemagne), WPT (France, Allemagne et Pays-Bas), Remondis, SUEZ et VEOLIA
		Plastiques	847	5,8%	Wellman (55), Coved (vers France et Allemagne), Valorplast (55) et SUEZ
		Briques alimentaires	71	0,5%	SUEZ
		Acier	226	1,6%	Derichebourg (57), LFM (57) et Orne Métaux (57)
		Aluminium	23	0,2%	Derichebourg (57), LFM (57) et Revovco Affimet (60)
		Verre	1 601	11,0%	Sibelco Green (88)
		Refus de tri	3 136	21,6%	Valorisation énergétique UVE HAGANIS

3.3.2. L'UVE et l'unité de valorisation des mâchefers

Entrant		Sortant	
Flux	Tonnages	Flux	Quantités
OMR	101 646	Évacués en ISDND (t)	0
		Incinérés (t)	109 949
		Energie livrée (MWh)	216 727
DIB	6 662	Dont tonnes-équivalent pétrole (tep)	18 635
		Vapeur (t)	306 223

Sous-produits	
Flux	Tonnages
Mâchefers	18 169
Métaux ferreux	2 869
Métaux non ferreux	287
REFIOM	1 266
Cendres	1 340
Produits sodiques résiduels	656

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

3.3.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèteries

Les filières de valorisation et de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont les suivants :

Matériaux	Tonnages	Taux	Modes de traitement
Déchets incinérables	3 487	10,2%	Transférés et stockés par la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Cartons	581	1,7%	Transférés et conditionnés par l'UTM HAGANIS
Déblais-Gravats	9 298	27,2%	Transférés et stockés par l'Unité de Transit des Déchets Inertes, avant valorisation par criblage-tri-concassage
Plâtre	789	2,3%	Transférés, stockés et triés à la PAVD avant valorisation matière
Bois	5 115	14,9%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant valorisation matière ou énergétique
Déchets verts	6 647	19,4%	Transférés et broyés par la PAVD HAGANIS, avant envoi en compostage
Déchets non incinérables	4 992	14,6%	Transférés et stockés à la PAVD HAGANIS avant enfouissement en ISDND (Suez, 57)
Métaux	1 767	5,2%	Transportés par HAGANIS et valorisés par Derichebourg (57), Metalifer (57)
Batteries	20	4,5%	Transportées par HAGANIS et valorisées par Métalifer (57)
Huiles de vidange	41		Collectées et valorisées (régénération ou valorisation énergétique) par Grandidier (88)
Huiles alimentaires	9		Collectées et valorisées énergétiquement par Valoprest (57)
Déchets diffus spécifiques	195		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Radiographies	1,9		Collectées et valorisées par Recycl-M
Emballages souillés	24		Transportés par HAGANIS ou CEDILOR (57) et traités par CEDILOR (57)
Pneumatiques	129		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Aliapur ou recyclés par Alpha Recyclage (39)
Tubes fluorescents	5,4		Collectés et valorisés par l'éco-organisme Recylum
Piles	11		Collectées et valorisées par l'éco-organisme Corepile
D3E	950		Collectés et valorisés par Coved pour l'éco-organisme Ecologic
Huisseries	78		Collectées et valorisées par Valoprest (57)
Livres	18		Collectés et valorisés par RecyclLivres
Textile-Linge-Chaussures	56		Collectés et valorisés par Tri d'Union (57)

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

3.3.4. La Plateforme d'Accueil et de Valorisation des Déchets

En 2020, la PAVD, véritable plateforme multifonctionnelle, a enregistré 38 587 dépôts de déchets (+ 19,73 % par rapport à 2019), générant 58 545 tonnes de déchets (+ 0,93 % par rapport à 2019). Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types de matériaux :

Bilan des déchets traités à la PAVD (Exercice 2019)		
Matériaux	Tonnage traité et évacués	Repreneurs
Déchets verts	10 886	Compostage : Suez Organique (57)
Déblais-gravats	13 318	Valorisation matière : UTDI HAGANIS
Non incinérables	10 685	Stockage : ISDND Suez (57)
Verre ménager	6 514	Valorisation matière : Sibelco Green puis OI Manufacturing (88)
Bois B	5 979	Panneautier : Kronospan (Luxembourg)
		Valorisation énergétique : Norske Skog (88)
Bois A et Abio	4 283	Valorisation énergétique : UEM (57)
Plâtre	995	Valorisation matière : Remex (Allemagne), Placoplâtre (93)
Huisseries	63	Valorisation matière : Valo (57)
Carton	43	Valorisation matière : UTM HAGANIS
DEEE	65	Valorisation matière : Coved (57), PAPREC (54)
Métaux	47	Valorisation matière : Metalifer (57)
Incinérables	4 349	Stokage : ISDND Suez (57)
Encombrants	26	
Balayures	1 269	Valorisation matière : Lingenheld (57)
TOTAL	58 545	

Source : rapport d'activité 2020 HAGANIS

4. Les indicateurs financiers

En signant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec l'ADEME, Metz Métropole s'est engagée à renseigner la matrice des coûts avec la méthode ComptaCoût® afin de retracer le coût de sa gestion des déchets. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer notamment de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux structures en charge de la prévention et de la gestion des déchets de réaliser une comptabilité analytique de cette compétence.

La matrice permet ainsi d'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion et de disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités afin de pouvoir identifier des pistes de maîtrise des coûts et communiquer sur les coûts auprès des usagers.

4.1. Observations générales des indicateurs financiers

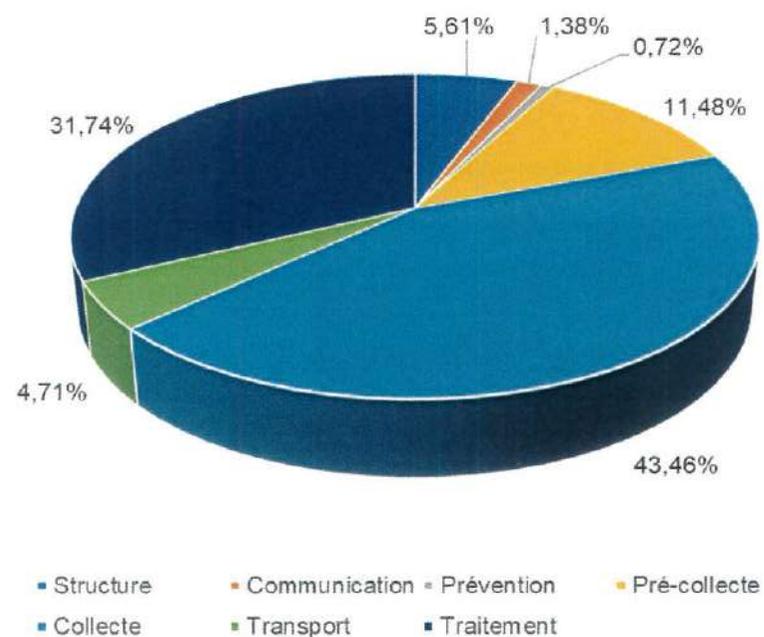
Année 2020	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	Total OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	Total DMA
Population 'adhérente'	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489
Population totale desservie	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	221 489	235 613	221 489	221 489
Tonnage global collecté	60 342	11 544	977	6 374	79 237	1 317	24 917	2 511	107 982
Charges de structure	842 187	431 104	6 261	55 705	1 335 257	33 747	252 321	10 083	1 631 408
Communication	117 419	231 918	-	51 314	400 651	-	-	-	400 651
Prévention	143 681	12 796	1 886	6 331	164 693	1 886	39 641	4 310	210 529
Pré-collecte	1 870 916	1 174 040	-	287 231	3 332 188	2 108	-	-	3 334 296
Collecte	6 441 479	3 862 717	83 392	562 460	10 950 048	379 786	1 181 223	113 619	12 624 676
Transfert/transport	-	-	2 371	66 330	68 701	-	1 299 978	-	1 368 679
Traitement	45 196	2 089 883	16 038	-	2 151 117	174 880	1 398 930	48 959	3 773 887
Reg. incinération - énergie	5 445 927	-	-	-	5 445 927	-	258 684	-	5 704 611
TOTAL CHARGES	14 906 805	7 802 458	109 948	1 029 371	23 848 582	592 408	4 430 777	176 971	29 048 737
Total produits industriels	1 880	497 629	35 865	121 006	656 380	-	352 574	-	1 008 954
Soutien accordé par les sociétés agréées	207 904	1 856 629	2 520	70 497	2 137 550	5 313	66 279	-	2 209 142
Autres aides et subventions	39 389	20 336	291	2 614	62 630	1 589	11 811	464	76 494
TOTAL PRODUITS	249 174	2 374 594	38 676	194 117	2 856 560	6 903	430 663	464	3 294 590
Coût aidé HT	14 657 633	5 427 865	71 271	835 254	20 992 023	585 505	4 000 114	176 507	25 754 149
TEOM	16 061 389	5 986 313	75 948	906 181	23 029 831	649 109	4 546 164	191 673	28 416 777
Redevance spéciale et assimilés	436 527	161 455	-	-	597 982	-	11 554	-	609 536

Source : matrice des coûts 2020 validée sur SINOE / ADEME

En 2020, le coût aidé, c'est-à-dire le coût résiduel à la charge de Metz Métropole, déduction faite des recettes hors TEOM (vente matériaux, aides, subventions) s'élève 25 754 149 € HT.

Cela correspond à 115,19 € HT par habitant et 238,51 € HT par tonne de déchets collectée et traitée.

Répartition des charges

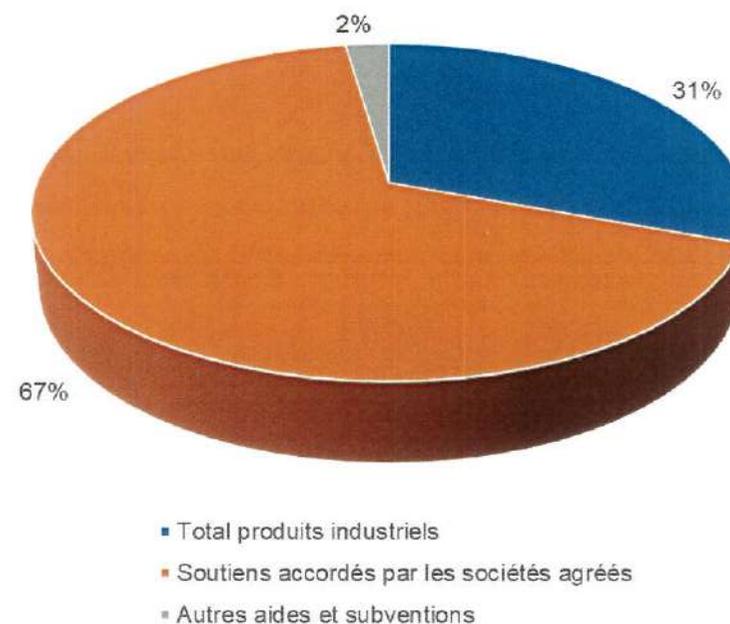


Les charges de collecte et de traitement représentent respectivement 43,46 % et 31,74 % soit 12,62 M€ et 9,22 M€.

Les principales autres charges techniques sont constituées de la pré-collecte pour 11,48 % (3,33 M€) et des opérations de transfert/transport des déchets pour 4,71 % (1,37 M€).

Enfin, les charges de structure s'élèvent à 1,63 M€ (5,61 % des charges 2020).

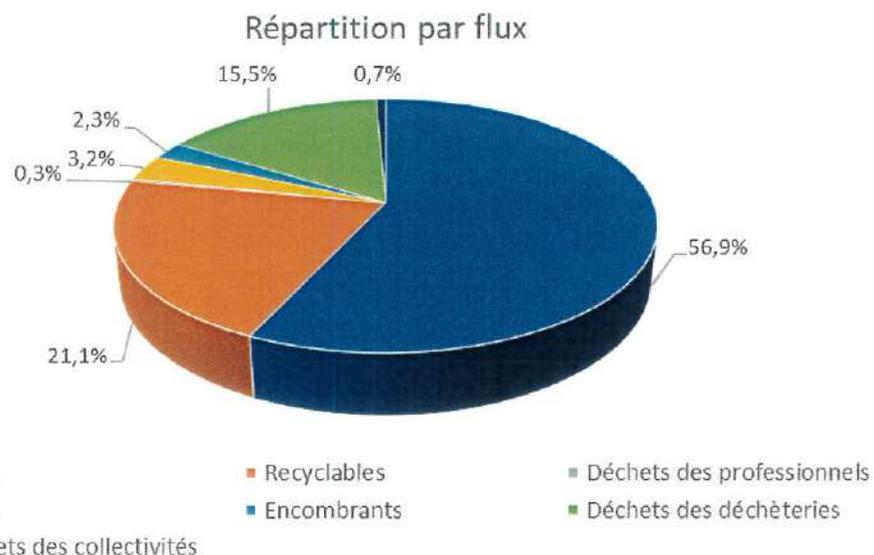
Répartition des produits



67,06 % des produits (2,21 M€) correspondent à des soutiens versés par les Sociétés Agréées, majoritairement pour le flux Recyclables (1,87 M€).

La vente des déchets recyclables représente 23,28 % des produits, soit 0,77 M€.

Coût aidé 2020	OMR	Recyclables	Déchets des professionnels	Verre	OMA	Encombrants	Déchets des déchèteries	Déchets des collectivités	DMA
€ HT	14 657 633	5 427 865	71 271	835 254	20 992 023	585 505	4 000 114	176 507	25 754 149
€ HT / hab.	66,18	24,51	0,32	3,77	94,78	2,64	16,98	0,80	115,19
€ HT / tonne	242,91	470,19	72,95	131,04	264,93	444,57	160,54	70,29	238,51



Année 2020	Part du coût aidé	Part des tonnages
OMR	56,9%	55,9%
Recyclables	21,1%	10,7%
Déchets des professionnels	0,3%	0,9%
Verre	3,2%	5,9%
Encombrants	2,3%	1,2%
Déchets des déchèteries	15,5%	23,1%
Déchets des collectivités	0,7%	2,3%

- Déduction faite des recettes hors TEOM, la gestion des OMR représente 56,9 % du coût total et 14,7 M€ pour 55,9 % des tonnages.
- Le coût des recyclables (Tri et JRM) s'élève à 5,43 M€ soit 21,1 % du coût total pour 10,7 % des tonnages.
- Les déchèteries, avec 4 M€, représentent 15,5 % du coût total pour 23,1 % des tonnages.

4.2. Analyse globale des indicateurs financiers

	Coût aidé TTC / habitant		Évolution des coûts 2019/2020	Évolution des tonnages 2019/2020
	2019	2020		
OMR	69,49 €	70,02 €	0,8%	3,8%
Recyclables	26,15 €	26,10 €	-0,2%	-13,8%
Verre	3,86 €	3,95 €	2,3%	6,2%
Déchèteries	19,78 €	18,63 €	-5,8%	-10,6%
Encombrants	1,99 €	2,83 €	42,2%	-7,6%
TOTAL (hors encombrants)	119,28 €	118,70 €	-0,5%	-2,1%

Le coût aidé TTC par habitant diminue de 0,5 %, en lien avec la baisse de 2,1 % des tonnages collectés.

4.3. Analyse détaillée des indicateurs financiers

Évolution des coûts 2020/2019	Total DMA 2019	Total DMA 2020	En valeur absolue	En %
Tonnage global collecté	111 233	107 982	-3 251	-2,9%
Charges de structure	1 667 825 €	1 631 408 €	-36 417 €	-2,2%
Communication	514 560 €	400 651 €	-113 909 €	-22,1%
Prévention	234 711 €	210 530 €	-24 181 €	-10,3%
Pré-collecte	3 014 841 €	3 334 296 €	319 455 €	10,6%
Collecte	12 587 403 €	12 624 677 €	37 274 €	0,3%
Transfert/transport	1 494 481 €	1 368 679 €	-125 802 €	-8,4%
Traitement	4 232 067 €	3 773 887 €	-458 180 €	-10,8%
Reg. incinération - énergie	6 493 766 €	5 704 611 €	-789 155 €	-12,2%
TOTAL CHARGES	30 239 654 €	29 048 738 €	-1 190 916 €	-3,9%
Total produits industriels	1 499 057 €	1 008 954 €	-490 103 €	-32,7%
Soutien accordé par les sociétés agréées	2 218 769 €	2 209 142 €	-9 627 €	-0,4%
Autres aides et subventions	79 104 €	76 494 €	-2 610 €	-3,3%
TOTAL PRODUITS	3 796 930 €	3 294 590 €	-502 340 €	-13,2%
Coût aidé HT	26 442 726 €	25 754 149 €	-688 577 €	-2,6%
TEOM	29 427 303 €	28 416 777 €	-1 010 526 €	-3,4%
Redevance spéciale et assimilés	812 959 €	609 536 €	-203 423 €	-25,0%

Entre 2019 et 2020,

Concernant les charges :

- Les dépenses de communication ont diminué de 22,1 % compte-tenu de l'impossibilité de réaliser les événements prévus et de l'absence de relai dédié au sein de la direction de la communication à la suite du départ d'un collaborateur, ce qui a contraint le déploiement de certaines actions conjointes.
- Les dépenses de prévention ont diminué de 10,3 % compte-tenu de l'impossibilité d'engager certaines actions en raison du contexte sanitaire.

- Les dépenses de pré-collecte ont augmenté de 10,6 % ; une augmentation liée à l'accroissement des dépenses de fonctionnement en lien notamment avec l'évolution du parc de PAV (maintenance, lavage des PAVE et PR, fonctionnement des PAVE) et des dépenses d'investissement.
- Les dépenses de transfert et transport ont diminuées de 8,4 % compte-tenu de la baisse des tonnages d'emballages recyclables collectés et de la fermeture de l'unité de traitement des matériaux pendant le 1^{er} confinement sanitaire.
- Les dépenses d'incinération (OMR) ont diminué de 12,2 % malgré une hausse de 2,5 % des tonnages collectés, grâce à une diminution significative du coût d'incinération facturé par HAGANIS à Metz Métropole.

Soit une baisse du montant total des charges de l'ordre de 1,2 M d'€, essentiellement liée aux impacts de la crise sanitaire et à la baisse du coût d'incinération.

Concernant les produits :

- Les produits industriels ont diminué de 32,7 % en raison de la baisse des tonnages d'emballages ménagers recyclable et journaux-revues-magazines collectés (-15,8 %) et de la contraction des prix sur les marchés des recyclables.

Soit une baisse du montant total des produits de l'ordre de 500 k€.

- Le montant total de TEOM perçu a diminué de 3,4 % en lien avec la baisse du taux de 0.5 points entre 2019 et 2020.
- Le montant total de redevance spéciale et assimilés (services facturés aux communes) perçu a reculé de 25 % en raison des dégrèvements accordés aux 111 redevables pour leur permettre de faire face aux impacts économiques des 2 confinements sanitaires (délibérations du 12 juin 2020 et du 25 janvier 2021).

4.4. Le financement de la compétence

Le service public de collecte et de traitement des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS).

Le taux de TEOM a été abaissé à 9,25 % en 2020 (délibération du 8 mars 2021).

La Redevance Spéciale représente une recette de 597 982 €.